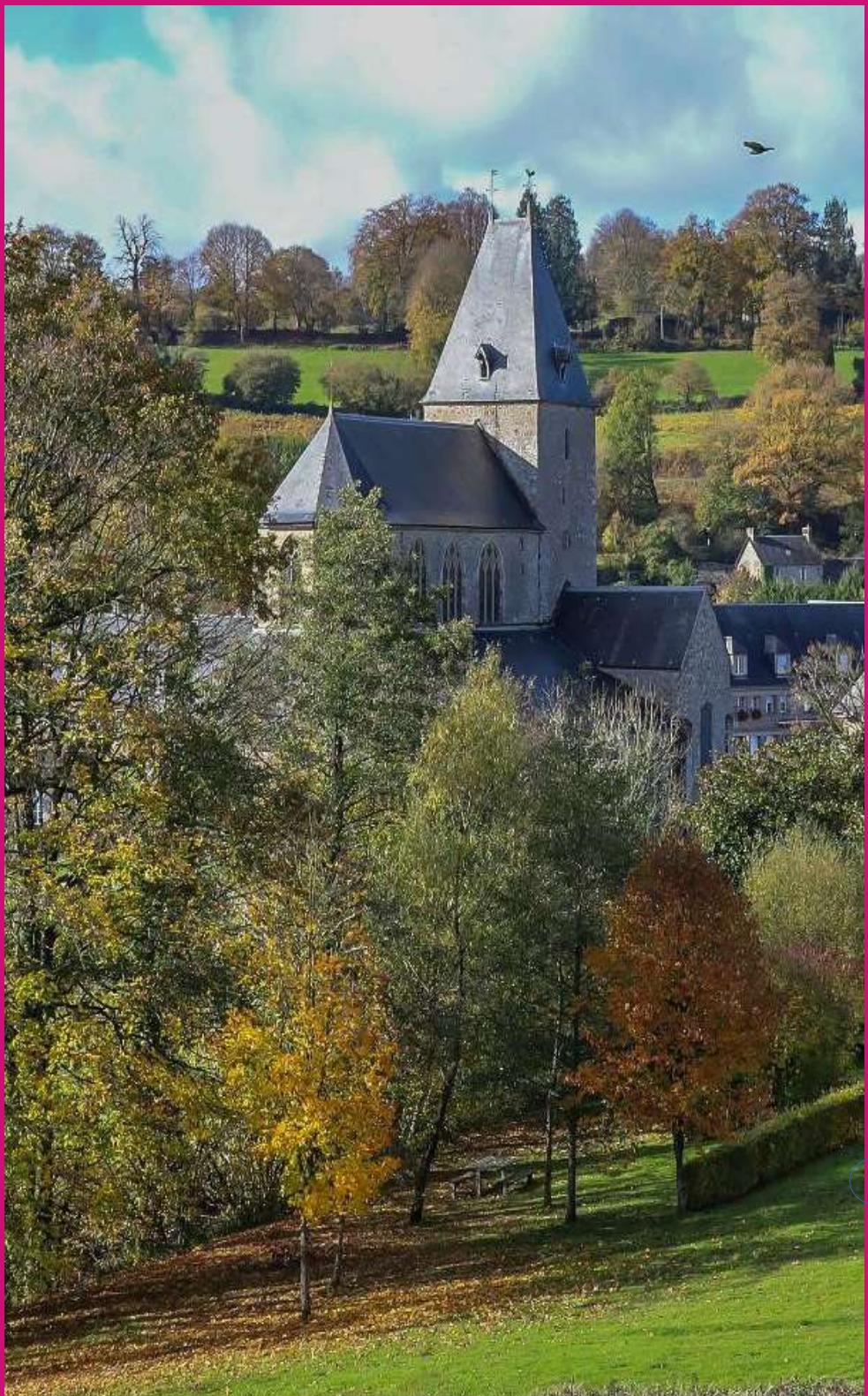


BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

AUTOUR DE L'ABBAYE

JANVIER 2026 – N° 74



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	2
La Vie Communale	3-23
Le Coin des Associations	24-33
État civil (du semestre)	34
Infos Pratiques	35-37
Comptes Rendus Conseils Municipaux	38-51

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous,

Pour commencer cette nouvelle année 2026, je souhaite que nous puissions retrouver la stabilité.

Pour cela, il est nécessaire d'établir le plus rapidement possible un consensus, trouver un compromis afin d'avoir un budget, sinon des conséquences graves nous attendent.

Nous espérons donc que nos députés et sénateurs soient avant tout, motivés par l'intérêt général.

L'année 2026, année des municipales, après trois mandats, on peut s'essouffler !

- Diriger une commune, ce n'est pas un long fleuve tranquille,
- Ai-je toujours les capacités à me projeter ?
- Reste-t-il encore des beaux projets à réaliser ?
- Ma motivation est-elle toujours là ?

Après mûre réflexion, je profite de ce bulletin municipal avec grand plaisir, pour vous informer de ma candidature aux prochaines élections municipales.

Je vous souhaite une très bonne année 2026 avec santé et bonheur, pour réaliser vos projets personnels et, ou professionnels, le tout avec beaucoup de sérénité au sein de notre commune.

Christian DEROUET

📍 LONLAY-L'ABBAYE

MAIRIE. « Je me sens d'attaque pour un nouveau mandat »

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

C'est lors de la cérémonie des voeux samedi 17 janvier que Christian Derouet, maire, a déclaré se présenter pour un nouveau mandat.

C'est donc devant l'assemblée réunie pour les voeux que Christian Derouet, maire de Lonlay-l'Abbaye depuis 3 mandats, a expliqué comment il a pris sa décision.

Une motivation intacte

Il s'est d'abord penché sur sa motivation toujours intacte, puis a considéré son état général satisfaisant pour assumer encore cette fonction. Il a donc déclaré



Christian Derouet brigue un nouveau mandat. SB

officiellement sa candidature.

Une liste déjà complète

Dans l'intimité, quand on lui demande d'approfondir les raisons de sa décision, il répond : « D'abord je me sens encore l'énergie pour assumer ce

rôle qui est loin d'être un fleuve tranquille. Et puis, à travers ces défis de toutes sortes et les projets à mener à bien, c'est l'humain qui m'intéresse et c'est pour ça que je me mobilise ». Il précise : « Cette aventure se déroule avec l'étroite collaboration

d'une équipe autour de moi, dont la liste est déjà complète. Je veux donc continuer à gérer ma commune dans une dynamique constructive et avec toujours la même franchise qui me caractérise, même si parfois elle semble trop directe pour certains ».

VŒUX DU MAIRE. « La stabilisation démographique est un indicateur de réussite »

Accompagné de son équipe municipale, le maire, Christian Derouet s'est exprimé devant une partie de ses administrés à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des voeux, samedi 17 janvier.

Le maire, Christian Derouet a dressé le bilan des actions poursuivies ou mises en place en 2026, en présence d'Olivier Bitz, sénateur, Chantal Jourdan, députée, Catherine Meunier, conseillère départementale et régionale, Didier Lerallu, maire de Saint-Bômer et Pierre Férrard, maire de Saint-Gilles-des-Marais.

Un bilan mérité

Il a évoqué la baisse démographique qui touche l'Orne

et s'est réjoui d'annoncer une stabilisation de la commune qu'il a qualifiée d'indicateur de réussite. Indicateur favorisant le maintien des commerces, des services, des écoles..., incitant les Lonlinois à poursuivre l'effort de proximité. « L'effort de la commune à vouloir maintenir un maximum de services, notamment en luttant contre les déserts médicaux, nous a valu d'être choisis par TF1 pour présenter nos résultats de réussite contre ce fléau », souligne-t-il.

Un appel aux instances supérieures

Christian Derouet a pointé du doigt, étude à l'appui, le coût de la gestion fiscale, compétence transférée au regroupement des communes en intercommunalité « qui devient imprédictive pour chaque commune adhérente ». Puis, il a remis l'étude complète réalisée par un organisme indépendant en ajoutant : « Mes critiques ne s'adressent pas à vous car vous n'êtes pas à l'origine des conditions de gestion dont je vous fournis un exemple concret, mais je compte sur vous pour faire remonter ce problème qui prive les communes d'un manque à gagner conséquent afin d'y remédier ».

Quelques chiffres

La station-service a distribué 763 000 litres de carburants, soit 10 % de plus que l'année dernière, représentant un chiffre d'affaires de plus de 1 million d'euros.

Le parc immobilier de la commune (location de salles, maison, appartement) rapporte à ce jour 172 000 €. Une politique d'investissement développée depuis 2008.

Après les discours, tout le monde a pu s'échanger ses voeux de bonne année autour d'un verre et un morceau de galette.



Le maire dresse son bilan de l'année.



Les Lonlinois sont venus écouter leur maire.

En bref

📍 SAINT-BÔMER-LES-FORGES

Vœux du maire. Vendredi 23 janvier, à 20 h 30, salle des fêtes, vœux du maire Didier Lerallu et des conseillers. Contact : 02 33 37 61 22, mairie.sbtomer@orange.fr

📍 AVRILLY

Mairie. Fermeture du secrétariat du vendredi 23 au vendredi 30 janvier inclus. En cas d'urgence, contacter le maire au 06 21 79 24 90.

📍 CHAMPSECRET

Thés dansants. De 14 h à 19 h, à la salle Charles-Léandre : mercredi 28 janvier, avec Bruno Leblanc. Contact : 07 63 44 31 99 ou 06 22 23 93 84.

Yoga. Le mardi, à la salle des fêtes, de 18 h à 19 h ou de 19 h 15 à 20 h 15, avec Véronique, de l'Ecole Française de yoga de Paris. Contact : Florence Leroy, 06 21 84 26 84.

📍 LONLAY-L'ABBAYE

Médiathèque. Venez découvrir les talents d'artistes locaux jusqu'au 31 janvier à la médiathèque, le mercredi, de 10 h à 12 h et le samedi, de 10 h à 12 h. Entrée est libre et gratuite. Renseignements au 02 33 37 67 17.

Nouveaux horaires d'ouverture de la médiathèque, 5, place Saint Sauveur : mercredi, de 10 h à 12 h ; samedi, de 10 h à 12 h. Contact : 02 33 37 67 17.

Transport solidaire. Mis en place par l'association Domfront en vie, Ça roule à Dom' est un service de transport à la demande sur le Domfrontais. Contact : 06 51 90 97 96.

Gymnastique volontaire. Lundi, de 20 h à 21 h, salle polyvalente, cours de gym prévention santé pratiquée par un professionnel Siel bleu. Essai gratuit pour les 2 premières séances. 73 €/an. Une activité ludique et adaptée pour se maintenir en forme, améliorer sa condition physique, conserver son équilibre et se détendre. Contact : 09 67 54 87 0 - 02 33 38 41 41 - 02 33 37 17 70.

Aménagement du territoire : des maires de l'Orne appellent l'État à pérenniser son accompagnement (extrait de l'article)

Le ministre Michel Fournier a salué le travail des élus ornais : « Ici, beaucoup d'entre vous trouvent des solutions qui, au regard de la taille de vos potentialités, sont très innovantes. Plein d'initiatives démarrent des territoires. »

Christian Derouet, maire de Lonlay-L'Abbaye, a alors interpellé les ministres sur la nécessité de « laisser aux maires cet esprit d'initiative ». Pour lui, les communes « doivent garder leurs compétences » et ne pas tout confier aux intercommunalités.



Christian Derouet, maire de Lonlay-L'Abbaye, a interpellé les ministres sur la nécessité de « laisser aux maires cet esprit d'initiative ». ©L'Orne hebdo

« Il faut trouver un équilibre entre ce qui est réalisable au niveau très local, comme le commerce, et ce qui représente un projet de territoire », lui a répondu le ministre au sujet de cette « contrainte intercommunale » qui peut exercer une « forme de tutelle » pour les communes.

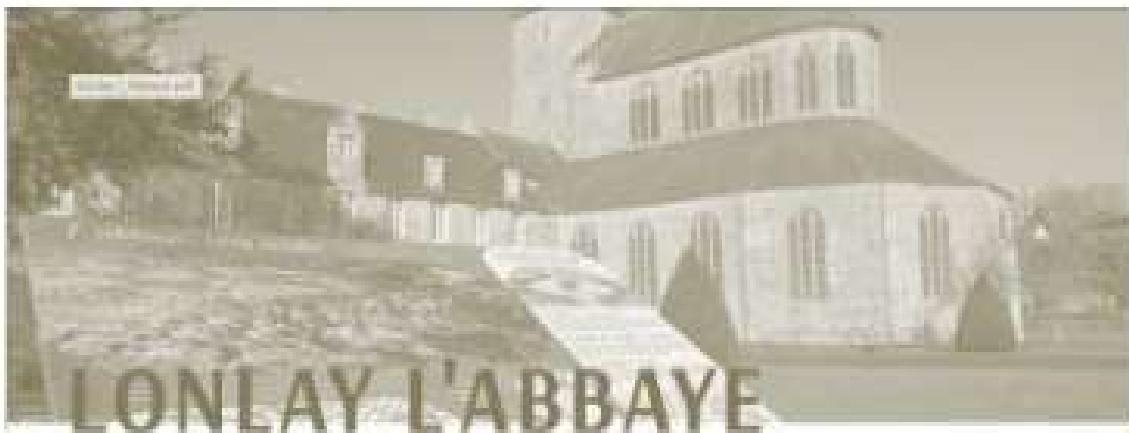


PARTENAIRES
Finances Locales

NOTE PORTANT SUR L'EVOLUTION DE LA FISCALITE INTERCOMMUNALE PERCUE PAR DOMFRONT-TINCHEBRAY SUR LA COMMUNE DE LONLAY LABBAYE

AU REGARD DU MONTANT D'ATTRIBUTION DE
COMPENSATION PERCU PAR LA COMMUNE

14 Novembre 2025



□ Pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : -2,6K€ en 2024 et -12K€ sur la période 2017-2024

CALCUL DE LA Perte DE PRODUIT GENEREE PAR LE CARACTERE FISQUE DE LA DOTATION DE NEUTRALISATION DU PASSAGE EN FPU VERSEE PAR LA CDDTA LONLAY LABBAYE									
BASES TFPB SUR LOCaux INDUSTRIELS FAISANT L'OBJET D'UN ABATtement DE 50% A COMPTER DE 2021	TFPB (source Etats fiscaux 1259 MI + REI)			Produit avec Tx 2016	Taux 2016	Produit avec Tx 2017	Produit avec Tx 2017	Perte de TFPB (ou décompensation) locaux pour l'industrie(s) pour LONLAY L'ABBAYE	Perte de TFPB (ou décompensation) locaux pour l'industrie(s) pour LONLAY L'ABBAYE
	BASES TAXABLES TFPB	Taux 2016	Taux 2017						
2016	807 963 €	- €	807 963 €	14,09%	113 828 €	13,25%	105 880 €	6 948 €	- €
2017	833 617 €	- €	833 617 €	14,09%	117 457 €	13,23%	110 288 €	7 169 €	6 948 €
2018	846 525 €	- €	846 525 €	14,09%	119 275 €	13,23%	111 956 €	7 290 €	6 948 €
2019	875 121 €	- €	875 121 €	14,09%	123 305 €	13,23%	115 779 €	7 526 €	6 948 €
2020	1 046 907 €	- €	1 046 907 €	14,09%	147 509 €	13,23%	138 506 €	9 003 €	6 948 €
2021	858 923 €	113 343 €	972 266 €	14,09%	136 992 €	13,23%	128 631 €	8 361 €	6 948 €
2022	954 338 €	162 694 €	1 117 032 €	14,09%	157 390 €	13,23%	147 783 €	9 606 €	6 948 €
2023	962 168 €	96 821 €	1 058 969 €	14,09%	149 212 €	13,23%	140 104 €	9 107 €	6 948 €
2024	1 012 815 €	100 592 €	1 113 407 €	14,09%	156 879 €	13,23%	147 304 €	9 575 €	6 948 €
TOTAL SUR LA PERIODE 2017-2024							- 12 048 €		

□ Pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : -6,7K€ en 2024 et -20K€ sur la période 2017-2024

CALCUL DE LA Perte DE PRODUIT GENEREE PAR LE CARACTERE FISQUE DE LA DOTATION DE NEUTRALISATION DU PASSAGE EN FPU VERSEE PAR LA CDDTA LONLAY LABBAYE

TFPNB (source Etats fiscaux 1259 MI + REI)

Bases taxables TFPNB	Taux 2016	Produit avec Tx 2016	Taux 2017	Produit avec Tx 2017	Écart de produit TFPNB : Bases x Ecart de taux entre 2017 et 2016	Estimation du Produit de neutralisation (locaux industriels) pour LONLAY LABBAYE	Perte de TFPB (ou de compensation TFPB sur les neutralsation (locaux industriels) pour LONLAY LABBAYE
							TFPB (ou de compensation TFPB sur les neutralsation (locaux industriels) pour LONLAY LABBAYE
2016	291 831 €	30,80%	39 884 €	19,52%	56 985 €	32 919 €	- €
2017	292 693 €	30,80%	90 149 €	19,52%	57 134 €	33 016 €	32 919 € - 97 €
2018	295 577 €	30,80%	91 038 €	19,52%	57 657 €	33 341 €	32 919 € - 423 €
2019	302 197 €	30,80%	93 077 €	19,52%	58 599 €	34 088 €	32 919 € - 1 169 €
2020	306 673 €	30,80%	94 455 €	19,52%	59 893 €	34 593 €	32 919 € - 1 674 €
2021	307 238 €	30,80%	94 629 €	19,52%	59 973 €	34 656 €	32 919 € - 1 738 €
2022	316 636 €	30,80%	97 524 €	19,52%	61 807 €	35 717 €	32 919 € - 2 798 €
2023	338 841 €	30,80%	104 363 €	19,52%	66 142 €	38 221 €	32 919 € - 5 303 €
2024	351 640 €	30,80%	108 305 €	19,52%	68 640 €	39 665 €	32 919 € - 6 746 €
TOTAL SUR LA PERIODE 2017-2024							- 19 948 €

A noter que selon nos modélisations, pour obtenir une neutralité de taux de TFPB entre 2016 et 2017 pour le contribuable, il aurait fallu selon l'étude du 16 novembre 2016 portant sur la fusion d'EPCI que la commune vote un taux de 12,73% et non 13,23%, ce qui explique que le produit TH versé par la CDC DTI soit chiffré à 11k€ page 12 du rapport quinquennal des AC contre 7k€ ici).

Il découle de ces différentes « pertes », un manque de recettes fiscales pour la commune de LONLAY LABBAYE de 17,5k€ /an en valeur 2024, et 74,8k€ sur l'ensemble de la période 2017-2024 à partir des taux votés par la commune en 2017).

La compensation de 99k€ calculée par la CC et intégrée à l'AC de la commune l'ayant été à partir des taux

communaux théoriques

permettant une stricte neutralité du passage en FPU pour le contribuable (taux en réalité légèrement inférieurs à ceux réellement votés par la

commune en 2017), le calcul de perte fiscale se monte même sur cette base à un manque de recettes fiscales pour la commune de LONLAY LABBAYE de 20,2k€ /an en valeur 2024, et 86,7k€ sur l'ensemble de la période 2017-

1.3 LES POSSIBILITES DE REVISION DES AC

Si les règles de fixation des attributions de compensation sont précisément connues et répondent à une mécanique éprouvée tant pour la part fiscale (clairement réglementée) que pour la prise en compte des charges transférées évaluées par la CLECT (avec néanmoins une certaine latitude laissée à la CLECT par le IV de l'article 1609 nonies C du CGI dans la procédure d'évaluation des charges suivie, tant s'agissant de la période de référence retenue que du traitement de certaines charges de structure et charges exceptionnelles), le législateur a, pour autant, prévu des cas de révision des AC sortant du droit commun.

Ainsi, l'on dénombre au total cinq types de procédures de révision du montant de l'attribution de compensation :

- La révision de droit commun liée à tout transfert ou restitution de charges entre l'EPCI et ses communes membres, et ce à l'occasion d'un transfert ou restitution de compétences ou à l'occasion d'une extension ou réduction d'un intérêt communautaire (IV de l'article 1609 nonies C du CGI) ;
- La révision libre qui requiert des délibérations concordantes entre l'EPCI et ses communes membres. Cette procédure peut être initiée en dehors de tout transfert de charges, l'EPCI et la ou les commune(s) membre(s) intéressée(s) fixant alors librement un nouveau montant d'AC par délibérations concordantes en tenant compte du dernier rapport de CLECT (V 1 bis de l'article 1609 nonies C du CGI) ;
- La révision unilatérale du montant d'AC opérée sans accord entre l'EPCI et ses communes membres. Ce type de révision peut être effectué en cas de fusion d'EPCI ou de modification du périmètre intercommunal, la loi autorisant le nouvel EPCI à réduire le montant des AC de ses communes membres uniquement les trois premières années de son existence. La révision ne peut pas avoir pour effet de moduler l'AC de plus de 30% de son montant, représentant au plus 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune intéressée l'année précédant la révision sur la base du (a. du 1 et du 2 du 5° du V de l'article 1609 nonies C du CGI) ;
- La révision individualisée qui nécessite un accord entre l'EPCI et une majorité qualifiée de ses communes membres. Dans le cadre de cette procédure, les EPCI à FPU et leurs communes membres peuvent procéder à la diminution des AC d'une partie des communes membres lorsque les communes concernées disposent d'un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres. Cette réduction de l'AC ne peut excéder 5% de son montant (7° du V de l'article 1609 nonies C du CGI) ;
- La révision unilatérale par l'EPCI en cas de pertes de fiscalité professionnelle. Dans un tel cas, la loi autorise un EPCI à FPU à réduire le montant des AC de ses communes membres s'il subit une réduction du produit global de l'ensemble de ses produits de fiscalité économique que sont la CFE, CVAE, IFER, TATFPNB et TASCOM (1° du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Commune de LONLAY LABBAYE

► CONCLUSION

En conclusion, si la commune de LONLAY LABBAYE a donc bien pu continuer à bénéficier d'une croissance fiscale réelle, et ce malgré le changement de régime fiscal de son EPCI de rattachement, cette dernière a de fait renoncé aux dynamismes fiscaux suivants :

- La croissance de la fiscalité économique transférée à la CC de DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO ce qui est le principe même du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). En effet, cette croissance est nécessaire à la CDC DTI pour le financement des compétences (et en particulier pour le financement de la croissance de ce coût) qui lui sont transférées, étant entendu que plus les transferts de charges à la CDC sont importants, plus cette croissance de recettes fiscales économiques est nécessaire.

- Le produit fiscal qu'aurait représenté pour la commune la croissance des bases taxables de la fiscalité directe locale autre que « économique » (TH, TFPB et TFPNB) multiplié par le différentiel de taux entre les taux 2016 de la commune et les taux appliqués par cette dernière à compter de 2017, puisque entre ces deux années, afin de neutraliser l'impact du passage en FPU pour les contribuables, la commune a accepté de baisser ses taux fiscaux pour compenser la hausse concomitante des taux fiscaux intercommunaux rendue nécessaire dans le cadre de l'harmonisation des taux de la CDC DTI (cette baisse a certes été compensée par la CDC DTI, mais en valeur 2016 et avec un montant figé et donc non indexé sur le dynamisme des bases de la commune).

Il convient par ailleurs de noter que la fiscalité perçue par la CDC sur le territoire de LONLAY LABBAYE avec une croissance moyenne de +3,86% / an bénéficie d'un dynamisme plus important que la fiscalité perçue par la commune elle-même sur son territoire avec +3,10% / an sur la période 2016-2024.

Autrement dit, si les mécanismes mis en place par la Communauté de Communes de DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO semblent respecter les textes et accords s'étant appliqués au moment de la fusion d'EPCI et du passage en FPU en découlant pour l'ensemble du territoire intercommunal au 1er janvier 2017, la perte de dynamisme fiscal pour la commune de LONLAY LABBAYE comme pour les six autres communes membres de l'Ex-CC du DOMFRONTAIS pourrait, à des fins de rééquilibrage dans le couple « EPCI / Communes membres » donner lieu à l'ouverture d'une discussion entre EPCI et communes dans le cadre d'un pacte financier et fiscal qui pourrait être enclencher à l'occasion des prochaines élections locales.

Cette discussion pourrait alors permettre de prendre en compte la perte de dynamisme fiscal pour tout ou partie des communes soit via une révision d'AC (procédure de révision libre des AC), soit par la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (DSC), soit par une re-discussion du partage du FPIC s'il en est, soit encore par le biais des fonds de concours en place ou par la mise en place d'outils de mutualisation en faveur des communes. Deux éléments vont d'ailleurs en particulier dans ce sens :

► Le rapport quinquennal des AC : Une réponse ministérielle en date du 02 octobre 2018 a précisé que « le rapport quinquennal du Président de l'EPCI peut permettre d'engager un dialogue sur une révision éventuelle (...) », « cependant, il n'apparaît pas nécessaire de rendre obligatoire une réévaluation des montants d'attribution de compensation tous les six ans ».

SYNTHESE CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – CONFIRME MES DIRES

Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco

(Juin 2024)

Rapport d'observations définitives

SYNTHÈSE

Crée en 2017, la communauté de communes de « Domfront-Tinchebray Interco » apparaît comme un ensemble composite de deux bassins de vie d'environ 15 000 habitants, organisés autour de deux pôles, les communes nouvelles de Tinchebray-Bocage et de Domfront-en-Poitou. Aussi, son développement souffre de l'absence de projet territorial et de pacte financier et fiscal, se bornant à une gestion quotidienne qui dévoile des faiblesses certaines. Les difficultés liées à sa genèse non consensuelle n'ont pas encore été complètement dépassées.

Avec des attributions de compensation qui n'ont jamais été revues, l'équilibre financier pose question, malgré des mouvements de prise de compétences et de restitutions. Mais c'est surtout la sédimentation en son sein de charges communales prises en charge historiquement par l'échelon intercommunal, avec un montant non évalué dans le détail par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui plaide pour réunir de nouveau cette instance et redéfinir des termes financiers aujourd'hui biaisés. Ces charges correspondent à la rémunération des agents, représentant près de la moitié des équivalents temps plein (ETP) employés, qui exercent des compétences communales pour une partie des communes membres, dans le cadre d'un dispositif de mise à disposition de services. En outre, les remboursements pour la partie de ces charges non incluses dans les attributions de compensation ne sont pas mandatés, voire liquidés depuis plusieurs années (certaines depuis 2018).

La mise en œuvre de la compétence en matière de mobilité, limitée à un service d'autopartage et dé transport à la demande dans quelques véhicules appartenant à la commune de Tinchebray demeure ténue. L'exercice de fait de la totalité de la compétence relative à la petite enfance par une association, la Ligue de l'enseignement, partiellement financée, sans cadre de délégation de service public, n'est pas régulier. D'autres associations, accomplissant des prestations relevant du champ de la commande publique, sont rémunérées également par des subventions.

L'exécution budgétaire, dont les résultats sont faussés par l'importance des charges de personnel communales, dégage des ressources nettement supérieures aux charges, qui viennent abonder une trésorerie excessive (8,8 M€ en 2022), non justifiée par des projets à venir. Sur la période sous revue, l'investissement est d'une grande faiblesse, seule l'opération de Beauchêne, sur le budget annexe de l'eau, présente une certaine importance. Le patrimoine de la communauté de communes est limité ; les écoles demeurant propriétés des communes. Dès lors, la communauté de communes doit engager une réflexion sur l'importance de sa trésorerie ou reconstruire la charge fiscale pesant sur ses administrés.

Enfin, la chambre relève la faiblesse de la gestion de la communauté de communes, dans la tenue des comptes (absence de calcul des restes à réaliser par exemple) comme en matière de personnel (pas de bilan social). Cette absence de pilotage conduit à des irrégularités juridiques importantes comme le mandatement des indemnités des maires des communes membres par le président de la communauté de communes en lieu et place des maires, l'octroi de bons-cadeaux aux agents, sans respect du cadre de la dépense publique, ou l'engagement de dépenses par la vice-présidente au-delà des délégations qui lui ont été attribuées. Dès lors, le renforcement des fonctions de gestion proprement communautaire doit rapidement faire l'objet d'une réflexion afin d'améliorer l'administration de la communauté de communes.

FLERS - BOGAGE

Le maire s'attaque à la gestion de l'intercommunalité

Lonlay-l'Abbaye. Christian Derouet a fait appel à un cabinet pour étudier les conséquences de la fiscalité de la CDC sur la commune depuis 2017.

● Maxime Arnoult

Christian Derouet, le maire, continue son combat contre la gestion de la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco. Après avoir remporté une bataille judiciaire longue de cinq ans, en 2021, concernant le vote d'une baisse de compensation d'attribution de l'intercommunalité, l'édile a fait appel à un cabinet pour analyser l'évolution de la fiscalité perçue par l'intercommunalité dans la commune, entre 2017 et 2024.

« Nous avons toujours le même montant »

En 2017, la communauté de communes du canton de Tinchebray et la Communauté de communes du Domfrontais fusionnent pour créer la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco. Certaines compétences des communes ont été transférées à l'intercommunalité et en contrepartie, une compensation a été versée aux communes et donc à Lonlay-l'Abbaye.

« On nous a dit à l'époque, qu'il y aurait une neutralité fiscale pour nos concitoyens et donc de baisser nos taux de fiscalité. Par exemple, notre taxe foncière sur le non-bâti est passée de 30,80 % en 2016 à 19,52 % en 2017 », avance Christian Derouet.

« Plus de dynamique fiscale »

Seulement, d'après l'édile, le montant de la compensation est une somme fixe de près de 100 000 €. « Quelle entreprise peut avoir des recettes figées ? Ce n'est pas possible. Il n'y a plus de dynamique fiscale. Elle devrait être indexée sur l'inflation », peste-t-il.

Selon le cabinet Partenaires Finances locales mandaté par Christian Derouet : « Le calcul de perte fiscale correspond à un manque de recettes fiscales pour la commune de Lonlay-l'Abbaye de 20 200 € par



Christian Derouet, le maire, a fait appeler à un cabinet pour étudier les conséquences de la fusion dans la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco sur la fiscalité de sa commune. | PHOTO : OUEST-FRANCE

an en valeur 2024 et 86 700 € sur l'ensemble de la période 2017-2024. »

L'étude préconise de revenir sur cette mesure. « La perte de dynamisme fiscal pour la commune comme pour les six autres communes de l'ex-Communauté de communes du Domfrontais pourrait, à des fins de rééquilibrage donner lieu à l'ouverture d'une discussion entre la CDC et les communes dans le cadre d'un pacte financier et fiscal qui pourrait être déclenchée à l'occasion des prochaines élections locales. Cette discussion pourrait permettre de prendre en compte la perte de dynamisme fiscal pour tout ou partie des communes. »

L'édile s'appuie également sur un rapport de la chambre régionale

<>>

Un manque de recettes fiscales pour la commune de Lonlay-l'Abbaye de 20 200 € par an en valeur 2024 et 86 700 € sur l'ensemble de la période 2017-2024.

CHRISTIAN DEROUET

des comptes de juin 2024 pour dénoncer la gestion de la communauté de communes. Il est en effet écrit « qu'avec des attributions de compensation qui n'ont jamais été revues, l'équilibre financier pose

question, malgré des mouvements de prise de compétences et de restitution », évoquant « une trésorerie excessive (8,8 millions d'euros en 2022) non justifiée par des projets à venir », et préconisant « d'engager une réflexion sur l'importance de sa trésorerie ou reconstruire la charge fiscale pesant sur ses administrés. »

« Que les gens ouvrent les yeux »

Si le maire souhaite rester dans la communauté de communes, il aimera que « que les gens ouvrent les yeux, qu'il y ait de la transparence. Le transfert fiscal vers les communautés de communes est le cancer des finances des petites communes. Elles meurent à petit feu. »

LES DOYENNES DE CETTE COMMUNE DE L'ORNE ONT 102 ANS ET 100 ANS

Mercredi 29 octobre 2025, la commune de Lonlay-l'Abbaye (Orne) honorait ses anciens au cours de son repas annuel. Elle a mis à l'honneur ses doyennes de 102 et 100 ans.



Deux femmes exceptionnelles : Julienne Foucher, 100 ans, et Germaine Leneveu, 102 ans, entourées de Gaston François, 94 ans et du maire de Lonlay-l'Abbaye (Orne), Christian Derouet. ©Le Publicateur Libre

Par [Rédaction Domfront](#)

Publié le 7 nov. 2025 à 8h16

Au cours du repas des aînés le 29 octobre 2025, le maire de Lonlay-l'Abbaye (Orne), Christian Derouet était magistralement entourés des doyennes de la commune, Germaine Leneveu, 102 ans, et Julienne Foucher, 100 ans depuis cet été. Des dames qui imposent non seulement le respect, mais aussi une certaine admiration devant leur bonne santé physique et leur vivacité d'esprit.

Deux centenaires, deux parcours

Julienne Foucher est née le 14 août 1925 au village de La Villière à Lonlay-l'Abbaye. Une commune dans laquelle elle vivra avec son mari Georges et ses quatre enfants dont des jumeaux.

Au décès de son mari, Julienne continue à travailler sur la ferme, avec ses fils. Puis, à la retraite en 1982, elle se retire dans le bourg, fréquente le club des aînés et se distingue dans les concours d'orthographe.

Quant à Germaine Leneveu, installée depuis novembre 2022, dans la nouvelle structure d'accueil Ages et vies, elle poursuit sa vie activement. Elle a même été primée au concours des maisons fleuries, cette année

129 convives

Le menu a été composé par le Grenier à sel. 129 personnes étaient présentes et le service était assuré par des jeunes de la commune qui étaient en vacances.

L'animation a été confiée à Aurélien Musique, chanteur, auteur, compositeur dont le registre est orienté vers la chanson française. Parions qu'il aura une importante chorale pour l'assister !

Dans l'Orne, Julienne, championne d'orthographe, a soufflé ses 100 bougies

Le Publicateur
Libre+

14 août 2025, le soleil brillait de mille feux à Lonlay-l'Abbaye (Orne) pour les 100 ans de Julienne Foucher. Sa famille et ses amis étaient à ses côtés.



Le 14 août 2025, Julienne Foucher a fêté ses 100 ans, entourée de sa famille et ses amis à Lonlay-l'Abbaye (Orne). ©Le Publicateur Libre

Par [Nathalie Guérin](#)
Publié le 15 août 2025 à 16h37

Julienne Foucher est née le 14 août 1925 au village de La Villière à Lonlay-l'Abbaye (Orne). Elle a toujours vécu dans cette commune, excepté un passage de 6 ans à Chanu dans sa jeunesse.

4 enfants

A 27 ans, Julienne se marie avec Georges, 38 ans. Ensemble, ils ont quatre enfants : Gérard, Monique et les jumeaux Jean-Pierre et Marie-Odile, et exploitent une ferme au Plessis. Au décès de son mari, Julienne continue à travailler sur la ferme, avec l'aide de ses fils, jusqu'en décembre 1982.

« Elle aurait aimé être institutrice »

A la retraite, elle se retire dans le bourg, fréquente le club des aînés et s'adonne à ses activités préférées : le tricot, les jeux de société et les concours d'orthographe.

Discrète et généreuse

Les qualificatifs pour décrire la centenaire ne manquent pas. « Maman est discrète et généreuse. Elle a toujours peur du danger ». Une de ses petites-filles se souvient des goûters après l'école, « avec de la crème à la rhubarbe et du lait chocolaté ». Une autre renchérit : « Son péché mignon, c'est le Paris-Brest ».

Jeudi 14 et vendredi 15 août 2025, Julienne était en pleine forme pour fêter ses 100 ans, entourée de ses enfants – 12 petits-enfants et 17 arrière-petits-enfants -, et de ses amis. L'occasion de se remémorer les bons moments à travers les albums de famille et de la couvrir de cadeaux.

Maman était très forte en orthographe. Elle a arrêté les concours parce qu'elle n'entendait pas l'énoncé. Elle comprenait de travers et faisait des fautes. Si elle n'avait pas eu ce problème, elle aurait continué. Jeune, elle aurait aimé être institutrice mais faute de moyens, elle a dû aider ses parents à la ferme et ensuite son mari.

— Une des filles de Julienne

MÉDIATHÈQUE

L'exposition : Talents d'Artistes de Lonlay-l'Abbaye inaugurée le samedi 29 novembre 2025, a lieu jusqu'au samedi 31 janvier 2026.

Visible aux heures de permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h.

Sont à découvrir divers travaux réalisés et confiés par 17 exposants : bijoux, réalisations en bois, cartonnage, scrapbooking, cartes, peintures, points comptés, objets réalisés à partir de matériaux recyclés, crochet, compositions avec fleurs séchées sous cadre, gravures sur plexi...



Peut-être y trouverez-vous des idées cadeaux. Des coordonnées d'artiste peuvent-être transmises si vous souhaitez les contacter directement.



Tous les exposants sont invités à se retrouver à la médiathèque, pour un pot de l'amitié le samedi 31 janvier à partir de 11heures. Chacun profitera de récupérer en fin de matinée tout ce qui a été confié pour le temps de l'exposition.

Pour information : les artistes locaux étant nombreux, un second groupe de personnes exposera en avril/mai 2026.

Un très grand merci à chacun pour votre participation.

LA MAM DES LOULOUS – LONLAY L'ABBAYE

C'est avec joie que les loulous se sont rendus dans les maisons Ages et Vie le 15 décembre afin de décorer le sapin en compagnie des résidents.



Petits et grands ont profité d'être ensemble pour s'amuser et partager.

Encore une fois, ce fut un bel échange



Déjà 3 ans la colocation !!!



Nous avons été au marché de Noël au Val Fleuri, pousser la chansonnette et prendre une petite crêpe



Carnaval à la colocation



Repas des familles (thème mer)
partie 2



Nous sommes une équipe passionnée par notre métier,
animée par la volonté de voir chaque jour le sourire de nos
colocataires.

Leur bien-être est notre
plus belle réussite.



Julie, Isabelle, Stéphanie, Sylvie
Cordialement

Artisanat. "On s'est formés nous-mêmes" : deux anciens franciliens représentent l'Orne au salon Made in France expo

(6 novembre 2025)



Economie. Originaires de la région Ile-de-France, Guillaume et Cécile Stevens, de l'entreprise Sèves et Copeaux, ont été sélectionnés par la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA Normandie) pour représenter l'Orne au salon Made in France Expo, du jeudi 6 au dimanche 9 novembre. Le couple est installé près de Lonlay-l'Abbaye depuis 2021.

06/11/2025 à 10h51 - Par Martin Patry



Guillaume Stevens ont lancé l'entreprise Sèves et Copeaux, près de Lonlay-l'Abbaye. - Martin Patry

Tout plaquer pour venir travailler le bois à la campagne. Originaires d'Ile-de-France, Guillaume et Cécile Stevens sont "les Parisiens clichés qui avaient besoin de calme", sourient-ils. En 2021, le couple s'est installé dans l'Orne pour créer l'entreprise Sèves et Copeaux. "On voulait redécouvrir la nature mais on cherchait surtout plus de confort pour nos quatre enfants. La vie parisienne nous a épuisés", précise Guillaume Stevens, ancien agent de maîtrise RATP.

"On a appris sur Internet"

Dans son atelier situé à Lonlay-l'Abbaye, le couple réalise désormais des objets en bois massif. "Il nous a fallu deux ans pour nous installer, le temps d'acheter les machines et de nous former nous-mêmes, explique Guillaume Stevens. On a appris en autodidacte, sur Internet et avec nos proches car j'ai de la famille qui travaille le bois, en menuiserie. Ce qui me plaît, c'est que chaque objet est unique. On essaie de faire des produits assez haut de gamme", poursuit-il.

Au départ, Guillaume Stevens devait être l'unique gérant de l'entreprise Sèves et Copeaux. "C'était son idée mais le projet m'a plu. On est très complémentaires, je me suis dit que l'on ferait une bonne équipe", sourit sa compagne, Cécile. Guillaume, qui avait commencé son apprentissage, lui a alors transmis ses connaissances. "Toute seule, je n'aurais pas franchi le pas. Ce qui m'a plu, c'est plutôt l'aspect créatif de ce travail car je voulais apporter mes idées", affirme Cécile Stevens.

"C'est difficile de trouver notre identité"

Pour le couple, le travail du bois a commencé par la fabrication d'un banc Montessori. "On l'a fait pour nos enfants. L'assise est à 20 centimètres du sol, donc adapté à leur taille, développe Cécile Stevens. C'est difficile de trouver notre identité de créateurs mais petit à petit, on a essayé plein de choses", poursuit-elle, avant d'ajouter que l'entreprise travaille beaucoup avec des clients qui demandent des objets personnalisés. "Cela développe notre bagage créatif", confie l'artisane.

Cette année, Guillaume et Cécile Stevens ont été sélectionnés pour représenter l'Orne lors du festival Made in France Expo, du 6 au 9 novembre, à Paris. L'occasion pour les deux artisans de retrouver leurs amis d'Ile-de-France. "C'est excitant mais il a fallu préparer beaucoup de choses", lance Cécile Stevens. "Nous sommes très fiers mais un peu stressés, ajoute son conjoint. On a été agréablement surpris, c'est un beau cadeau", conclut-il.

Les deux entrepreneurs voulaient notamment lancer leur site internet avant le festival. Il est accessible depuis dimanche 2 novembre.



ASSOCIATION PARENTS D'ELÈVES LONLAY / ST-BÔMER

L'Assemblée Générale du vendredi 04 juillet à Lonlay et la réunion de rentrée ont permis de recruter de nouveaux membres. Merci à ces nouveaux parents d'élèves pour leur investissement !

Les actions menées ce semestre ont été :

- Nouveauté en partenariat avec l'Association « culture et loisirs » de Lonlay : proposition d'un goûter avant la séance de cinéma « les Schtroumpfs »



- Vente de pizzas : le vendredi avant les vacances de la Toussaint : 147 vendues sur les 2 sites



- la vente de sapins de Noël (59 vendus, avec un nouveau fournisseur) et de chocolats « les Chevaliers d'Argouges » début décembre.

- La chorale de Noël sur le thème des « contes et légendes » organisée vendredi 12 décembre à St-Bomer a été l'occasion de proposer une restauration et buvette après les chants des élèves : 300 sandwich ou galette saucisse, crêpe, bière, etc... étaient à la vente.



- pour le Téléthon et le dernier jour de l'école, l'APE a préparé des chocolats chauds et des sachets de bonbons remis aux enfants.

En 2026, nous organiserons de nouveau nos animations habituelles (ex : déjeuner aux tripes le **dim.15 mars à St-Bomer, kermesse le 26 juin à Lonlay**) pour continuer à agir au cœur de la vie scolaire des enfants : aider les écoles à financer leurs projets, sorties scolaires, transports, achats de matériel.

Venez nous rejoindre et suivez-nous sur <https://www.facebook.com/apelonlaystbomer> pour l'actualité des écoles.

A très bientôt sur nos manifestations ! Le Bureau (**Nicholas, Florent, Stéphanie, Murielle, Aurélie et Laëtitia**)

133 élèves du RPI Lonlay/Saint-Bômer s'intéresseront aux contes et légendes d'ici et d'ailleurs

Pré-rentrée ensoleillée pour les enseignants du RPI Lonlay-St-Bômer vendredi 29 août 2025, à l'école de Saint-Bômer-les-Forges (Orne).



Les enseignants du RPI Lonlay-l'Abbaye/Saint-Bômer-les-Forges le 29 août 2025. ©Le Publicateur Libre

Par [Nathalie Guérin](#)

Publié le 3 sept. 2025 à 12h16

Les enseignants du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) Lonlay-l'Abbaye/Saint-Bômer-les-Forges (Orne), étaient réunis vendredi 29 août 2025 à l'école de Saint-Bômer pour préparer la rentrée scolaire des élèves lundi 1er septembre.

Les effectifs globaux montent à 133 élèves pour le RPI.

— Elodie Binet, directrice du site de St-Bômer

Site de Lonlay-l'Abbaye. L'école maternelle compte 59 élèves, soit 20 TPS-PS avec Laurine Lenorais (nouvelle enseignante) ; 19 MS avec Isabelle Gerbault ; 20 GS-CP avec Perrine Pelluet, directrice déchargée pour la direction par Mme Delatour.

Site de St-Bômer-les-Forges. L'école élémentaire accueille 19 CE1 avec Christelle Deniaux ; 17 CE2 avec Laurence Hallier, 17 CM1 avec Emilie Lechevallie, 80 % avec Elodie Tesnière ; 7 CP-14 CM2 avec Elodie Binet, directrice déchargée pour la direction le mardi par Elodie Tesnière.

Le projet pédagogique annuel est commun aux deux écoles : « Contes et légendes d'ici et d'ailleurs ».

Ecole de Lonlay l'Abbaye



Spectacle Piti Piou

Le 10 octobre, les 3 classes ont assisté à un spectacle à la médiathèque de Lonlay dans le cadre du festival des racont'arts.

Téléthon 2025

Le vendredi 5 décembre

Les élèves des 3 classes ont participé à des ateliers sportifs et partagé ensemble un goûter offert par l'APE et la biscuiterie.



La semaine du goût

Du 13 au 17 octobre, les 3 classes ont découvert des fruits, des épices et du fromage.

L'occasion d'un banquet entre amis !

Chorale sur les contes 2025

Chorale de l'école sur le thème de l'année
« Contes et légendes »
Le vendredi 12 décembre



Nous remercions tous nos partenaires pour l'organisation de tous ces événements : Mairies, APE, parents bénévoles, CDC, biscuiterie de l'Abbaye, AESH et ATSEM.

École de St Bômer les Forges



Les élèves se sont rendus à la mairie de St Bômer pour élire leurs délégués.



Pour la semaine du goût, les élèves ont cuisiné : pains d'épices, sablés, gâteaux aux pommes.



Les CM2 ont participé au cross du collège Jacques Prévert à Domfront.



En novembre, un peu de neige pour le plus grand bonheur des élèves !



Le vendredi 5 décembre, les élèves ont couru pour le Téléthon puis les 4 classes ont partagé un goûter offert par l'APE et la biscuiterie.



Le Père Noël est passé à l'école et a apporté des plaques pour jouer aux billes et un filet de badminton.



Pour nous contacter ou pour une inscription :

École de St Bômer-les-Forges
ce.0610589j@ac-normandie.fr
Tel : 02.33.38.39.58
Ecole de Lonlay l'Abbaye
ce.0610980j@ac-normandie.fr
Tel : 02.33.38.09.42

Padlet d'informations :



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025

ANCIENNES FERMES FLEURIES

TOUTAIN Jean-Yves et Liliane	181 Chemin de la Bouvrie
PELLERIN Nicole	2221 Route Grille-Souris
ROMANO Pamela	221 Chemin de la Houdonnière



COMMERCES

AGES ET VIE - Germaine LENEVEU
LE GRENIER À SEL
LE RELAIS DE L'ABBAYE



FAÇADES FLEURIES

DURAND Françoise	12 Rue St Michel
PLET Andrée	15 Places Jules Levée
LE MONNIER Claudine et Michel	19 Rue du Centre
CHEVALIER Catherine	10 Place Jules Levée



MAISONS FLEURIES, BALCONS, PELOUSES

MARY Daniel et Monique	12 Place St Sauveur
SEIGNEUR M.Josephe et Maurice	15 Rue Saint Nicolas
LAGADEC Rolande	4 Lotissement le Val
BISSON Janine	10 Lotissement le Val
AUBERT Bernard et Marie Claire	40 Impasse des Isles
BIZET Rémy et Edith	382 Route de la Tablère
HEUZÉ Bernadette	9 Lotissement du Grand Jardin



AUTOUR DE L'ABBAYE

A 22 ans, cette Normande termine dans le Top 10 des meilleurs mannequins d'Europe et s'envole pour New-York

Le 29 mai, Julie Lesellier, originaire de Lonlay-l'Abbaye (Orne) a terminé dans le Top 10 des meilleurs mannequins d'Europe à l'issue du concours "World of models" à Courbevoie.



Le Publicateur
Libre†

Julie Lesellier chez elle à Lonlay-l'Abbaye, en Normandie. ©Le Publicateur Libre

Par [Nathalie Guérin](#)

Publié le 19 juil. 2022 à 11h52

« Il faut croire en soi et en ses rêves ». Derrière cette maxime se cache la belle histoire de Julie Lesellier, habitante de Lonlay-l'Abbaye, près de Domfront en Poiray (Orne).

A 22 ans, cette jeune femme est rentrée dans le Top 10 des meilleurs mannequins d'Europe à la suite d'un concours à Courbevoie, près de Paris.

Passionnée de photos et de mode

Ses débuts dans la photo et la mode remontent à 2020 par quelques castings à Paris, notamment celui de top modèle Europe en 2020. « Je suis allée jusqu'en demi-finale, explique-t-elle. Après, je me suis arrêtée par manque de confiance en moi. Je pensais que je n'y arriverai pas et aussi parce que cela devenait difficile de concilier mes déplacements à Paris avec mon métier d'aide-soignante au Val Fleuri à Domfront ».

Cependant, elle continue à poser pour des photographes « juste pour le plaisir ».

Un drame la rebooste

Début 2022, Julie perd son papa. Un événement douloureux qui va lui redonner l'envie de reprendre les castings. « J'ai décidé de le faire pour lui, pour lui rendre hommage. Il croyait en mes chances et me soutenait dans ce parcours difficile, comme tout le reste de ma famille d'ailleurs », confie-t-elle.

La jeune femme se présente à Graine de mannequin le 23 avril dernier pour réaliser son book professionnel et rentrer dans les agences de mannequinat.

Elle participe ensuite au concours World of models le 29 mai à Courbevoie, près de Paris. « Il a la particularité d'être ouvert à des femmes qui ne rentrent pas dans les critères habituels de taille. Moi par exemple, je fais 1,60 m, je n'aurais jamais pu participer au concours Miss France ».

Un couac pour la tenue

Sur 200 candidates, Julie termine dans le Top 10, à la 9e place. Pourtant rien n'était acquis pour la simple raison qu'elle n'a jamais reçu les consignes vestimentaires pour le défilé qui comportait trois passages avec 3 thèmes différents. Le premier était le pays. « Je suis fière d'avoir représenté la France avec mon petit drapeau tricolore ».

Pour le second, les demoiselles devaient porter une tenue noire. « Là, j'avais ce qu'il fallait ».

Pour le 3e passage, la tenue chic ou robe de cocktail était exigée. « J'ai défilé avec un pantalon noir, un chemisier blanc, une veste noire et une petit foulard noué autour du cou. C'était un peu trop simple à mon goût parce que ceux qui me connaissent savent que j'aime les belles robes et les paillettes, confie Julie. Mais c'est sans doute cette simplicité que le jury et le public ont apprécié ».

Qualifiée pour le concours international

Avec cette 9e place, Julie se qualifie pour le concours international qui aura lieu à New-York en août 2023. Comme les 9 autres femmes retenues à Paris, elle bénéficie d'une bourse de 550 € pour financer le séjour d'une semaine. Au programme : hébergement dans un yacht, formation pour apprendre à défilé et à poser pour les photos, visites d'agences de mode et cerise sur le gâteau, participation à la fashion week New-Yorkaise.

« Je dois encore confirmer ma participation. Mais ma décision est prise. Je vais y aller. Le plus difficile sera de quitter ma famille et mon cheri », précise-t-elle.

Julie est heureuse de réaliser son rêve de petite fille et de se faire une place, petit à petit, dans le monde de la mode. Sa détermination et sa persévérance ont fini par être payantes.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

**LE CENTRE DE SECOURS DE LONLAY A UN EFFECTIF DE
31 SAPEURS- POMPIERS.**

BILAN DES INTERVENTIONS 2025

- Malaises ou blessés à domicile ou sur voie publique ou accident du travail : 143
 - Accidents de la route : 43
 - Feux : 54
 - Sorties diverses (inondations, chutes d'arbres, destruction de nids,) : 23
- Un TOTAL DE = 263 **INTERVENTIONS**

Cette année nous avons recruté : Lucie OROIR

Décoration

Félicitations à Remi PELLERIN d'honneur avec rosette pour services exceptionnels

Félicitations à Francis BOUVIER pour sa médaille de bronze pour 10 ans de service.

Félicitations à Stephane AVENEL pour sa médaille de bronze pour 10 ans de service.

Félicitations à Léonie GUITTON pour sa médaille de d'argent pour 10 ans de service.

Les promotions

Félicitations à LE MONNIER Marion pour sa nomination au grade de médecin capitaine

Félicitations à PELLERIN Paul pour l'obtention de son grade sergent /chef

Félicitations à GUITTON Léonie pour l'obtention de son grade sergent /chef

Félicitations à RETOUR Florian pour l'obtention du grade caporal/ chef

Félicitations à DE OLIVERA Gabriel pour l'obtention du grade caporal/ chef



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2025



Le samedi 15 novembre, (calendrier oblige) Christian Derouet, maire de Lonlay l'Abbaye, Gilles Bouchard Président de l'U.N.C et le conseil municipal, accueillaient place St Sauveur les Anciens combattants, les Soldats de France, le corps des sapeurs pompiers, ainsi que la population. L'événement solennel s'est déroulé aux Monuments aux Morts accompagnée d'une prestation de cornemuse assurée par Stéphaneavec dépôt de gerbe en présence de quelques enfants très attentifs, suivi de la prise de parole du maire qui a relu le message de la ministre des armées Catherine VAUTRIN.

A l'issue de cette cérémonie, nous nous sommes rendus à la Salle Sainte Thérèse afin d'y partager le pot de l'Amitié

La biscuiterie et la commune sont deux acteurs principaux du maintien de la disponibilité en journée. Leur souplesse de mettre à disposition leurs employés au service du centre nous permet d'assurer les départs. Nous devons tous être reconnaissants de cet engagement.

En 2026 le centre de secours fêtera ses 120 ans. A cette occasion nous nous retrouverons le samedi 30 mai sur le stade de LONLAY où plusieurs animations ludiques et sportives auront lieu.

Les associations des communes voisines, les communes, les centre de secours voisins, la direction départementale et les entreprises pourront faire une équipe pour participer aux activités.

Je remercie par avance les entreprises qui nous soutiendront pour cette fête ainsi que la mairie de LONLAY pour la salle et le site du city stade.

Le centre de secours vous souhaite une bonne année 2026.

LE CAPITAINE : VAUGEOIS LUDOVIC



PADEL ABBAYE CLUB

Bonjour,

Cette année 2025 a été une année sportive !

En effet, nous avons répertorié plus de 900 heures de réservations sur notre beau court bleu de padel, très belle affluence ! Appuyé par la gratuité de la mairie pour cette 2^{ème} année, nous le remercions chaleureusement pour cette action et d'avoir soutenu notre idée de développement de ce sport en vogue.

Nous essaierons de proposer pour 2026 une journée de découverte, permettant aux joueurs novices, ou non, de découvrir ce sport sur des créneaux de 30 min.

Pour rappel, la réservation se fait via ce lien :

<https://calendar.app.google/xvzTNoxZkl61NzL96>

ou sur le QR code présent sur le tableau d'affichage du terrain ou sur notre page facebook :

« Padel Abbaye Club - PAC »

Si vous souhaitez nous contacter, vous pouvez le faire via notre adresse électronique :

padelabbayeclub@gmail.com

Nous vous rappelons également que le PAC propose, via la supérette Vivéco de Lonlay l'Abbaye de Franck, le prêt de matériel (raquettes et balles) gratuitement sous caution (pièce d'identité et 20 euros) pour vous permettre de tester ce sport, avant l'achat de votre propre matériel. Merci à lui pour sa disponibilité.

Nous vous souhaitons une excellente année 2026 !

Sportivement,

Stanley Léger, Président du PAC



Nous laissons dernière nous une année 2025 très riche culturellement, et avons hâte de vous présenter le programme 2026 ...

Dans l'attente de vous croiser, nous vous souhaitons une bonne et joyeuse année 2026 et espérons vous retrouver toujours plus nombreux lors de nos séances de cinéma, et autres activités.

Un petit retour sur la programmation du second semestre 2025 :

Une période estivale bien active, elle a commencé le 5 juillet avec un festival d'humour itinérant, nos mandibules s'en rappellent encore.

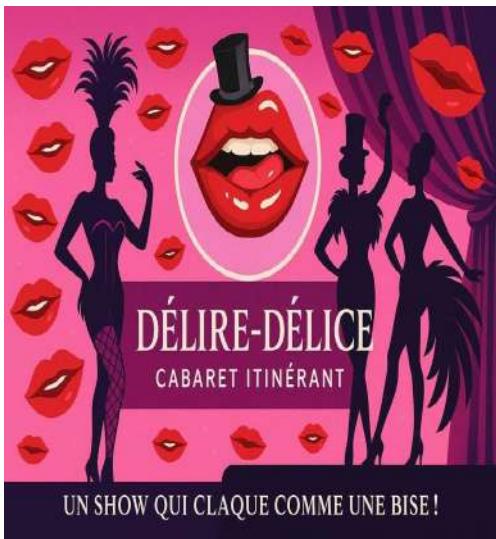
Puis ce fut le tour de France précédent du film « A bicyclette » qui nous a tous émus, et le concert d'Olivier Durand et Melissa Cox qui nous ont réjouis au pressoir le 24 août.

Vous êtes fidèles aux séances de cinéma, et avez pu visualiser le film « Premières classes » projeté dans le cadre du mois du documentaire, ce fut l'occasion d'échanges avec l'association « les enfants d'Ukraine ».

Et enfin, la période de Noël fut l'occasion d'un concert spécial Noël, par la chorale Pro Arte de Vire dans l'Abbaye.

La programmation 2026 est en cours d'élaboration, mais des dates sont d'ores et déjà à retenir dès maintenant dans vos agendas :

- **Une séance de cinéma avec atelier appelée Cinéscience aura lieu le mercredi 18 février autour du film « le secret des mésanges ». Cet atelier a pour but de faire découvrir aux enfants comment le cinéma met en scène les sciences et à retenir le meilleur des connaissances scientifiques de notre société sur le thème de l'archéologie et de la paléontologie.**
- La soirée du cinéma qui se tiendra le samedi 28 mars (attention changement de date) : 2 films la même soirée avec une petite restauration entre les deux séances
- le 7 juin (sous réserve) : un concert du groupe Abisko, si possible en plein air.
- **le 21 novembre : grand retour d'une soirée Diner/spectacle.**
- **Nous accueillerons une troupe de cabaret.**
Date à retenir !



- Le calendrier prévisionnel de cinéma de ce premier semestre est le suivant :

Mercredi 14 Janvier 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 28 Janvier 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 18 Février 2026	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 11 Mars 2026	20h30	Film Grand Public
Samedi 28 Mars 2026	17h00	Film Grand Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 15 Avril 2026	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 06 Mai 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 03 Juin 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 24 Juin 2026	20h30	Film Grand Public
Mercredi 8 Juillet 2026	20h30	Film Grand Public

Si vous souhaitez recevoir notre programmation, n'hésitez pas à envoyer un mail à cultureloisirslonlay@gmail.com pour vous faire ajouter à notre liste de diffusion. Nous sommes également sur les réseaux sociaux : facebook (Cuture et Loisirs Lonlay), Instagram (asso.culture.et.loisirs.lonlay).

Vous pouvez également nous soumettre par mail ou téléphone : vos idées, envies, suggestions, propositions d'animations, contacts de groupe de musiques/chants/théâtre, et pourquoi pas, rejoindre notre équipe de bénévoles et participer à notre assemblée générale prévue le !

En espérant, vous revoir nombreux tout au long de cette nouvelle année.
Culturellement votre.

Angélique Vaugeois, présidente (06 20 07 81 28) et toute l'association vous souhaitent une belle année 2026.

FOYER DE L'AMITIÉ

Bonjour à tous,

En ce début d'année 2026 et après un été bien chaud, le froid est revenu .



Le lundi 8 Septembre le concours de belote a réuni 112 personnes.



Le jeudi 11 Décembre notre traditionnel repas de Noël a eu lieu à LARCHAMP dans une bonne ambiance
86 personnes étaient présentes

L'assemblée Générale a été prévue le jeudi 8 Janvier avec la traditionnelle galette des rois.

Le prochain thé dansant de l'année aura lieu le 19 mars avec LABEL DANSE

Du 2 au 9 Mai un voyage de 8 jours est prévu à St MAXIME (complet)

Le 25 Juin un autre voyage d'une journée est programmé sur CHERBOURG avec la visite de LA CITE DE LA MER et le tour de la HAGUE (PORT RACINE, la baie d'ECALGRAIN, le NEZ DE JOBOURG), une assiette anglaise est prévue au Restaurant de l'Abbaye pour clôturer la journée.

Voilà, chers Amis, encore une année qui se termine.
Nous vous souhaitons une bonne année.

Le bureau



COMITÉ DES FÊTES DE LONLAY-L'ABBAYE

Un Comité toujours actif.

- Notre Fête et vide-Greniers des 30 et 31 Août ont attiré beaucoup de monde et ont connu un franc succès.



Environs 200 exposants se sont installés. Les stands et les manèges des forains se sont ouverts et le flux de promeneurs et curieux n'a pas cessé. Le panier, qui pesait 12kgs125, a été gagné par Tanguy BEAUDET de Lonlay-l'Abbaye.

Avec la veille au soir la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et un concert du Groupe « Parmi Vous », un groupe local prometteur; la journée du dimanche a commencé à l'aube avec l'installation des exposants pour le vide-grenier, suivie du passage des chineurs expérimentés et des amateurs.



- Comme chaque année, nous avons mis en place les illuminations de Noël avec des compléments : le vélo en rappel du Tour de France et un renne qui tirait le traineau. Nous remercions les bénévoles qui nous ont aidés ainsi que Mr Guy BESNARD qui a fourni le sapin. Au concours 2025 « des Villes et Villages Illuminés », nous avons été récompensés : **un Sapin d'Or pour la décoration du centre du village et le Led d'Or du jury trois étoiles.**



- Le Comité a décidé de faire revivre la magie de Noël en proposant une animation le Vendredi 19 Décembre en fin de journée. Les stands ont connu un franc succès : le maquillage pour les enfants (merci aux personnes qui ont animé ce stand), la promenade des enfants en charrette, l'animateur avec son accordéon et son orgue de barbarie, le défilé solidaire organisé par le Crédit Mutuel, les crêpes et galettes, les sandwiches, le vin chaud... et une population qui a répondu présente.



- N'oublions pas le Père Noël avec ses friandises dont l'arrivée est toujours très attendue. Une belle et conviviale soirée avant les fêtes de fin d'année en famille.

Dates à retenir pour 2026 :

Dimanche 25 Janvier : Le repas annuel « Le Porc Orloff ».

Vendredi 20 Février : Assemblée Générale à 20h30 à la mairie. Vous avez envie de participer à l'animation de la commune, venez nous rejoindre.

Dimanche 12 Juillet : La Randonnée Pédestre.

Samedi 29 Août : Concert avec le groupe « Pomelo » retraite aux flambeaux et Feu d'artifice

Dimanche 30 Août : Fête foraine et Vide-Greniers toute la journée. Pour le vide-Grenier, réservation obligatoire au 06 88 49 78 74 ou 06 84 70 63 68

**Meilleurs vœux à toutes et à tous.
Le bureau**

Au revoir 2025... Bonjour 2026



pour tous, toute la vie, partout

Le personnel et les membres du bureau de l'ADMR vous souhaitent à toutes et tous une belle année 2026, et surtout, surtout, une santé la meilleure possible.

Pour parler « vrai », et avec une petite pointe d'humour, il est vrai que notre fonds de commerce est justement la santé ou, plus précisément, les problèmes de santé qui peuvent nécessiter la présence d'une aide à domicile.

Nos services sont sollicités pour accompagner, soutenir, aider des personnes pour des actes de la vie courante, actes qui deviennent plus compliqués souvent en raison de l'âge, mais aussi, parfois, pour des personnes plus jeunes, par une dégradation de leur état de santé.

Selon la Fédération ADMR, l'aide aux personnes âgées représente environ 90% de notre activité ... mais qu'appelle t'on une « personne âgée » ? La vie fait qu'on n'a pas tous les mêmes effets du vieillissement, et que, dans certains cas, une aide au domicile mise en place tôt (en tout cas, pas trop tard) peut soulager la personne aidée, lui montrer l'intérêt qu'on lui porte, et, dans certains cas, retarder une entrée en EHPAD.

Notre action va aussi vers des personnes plus jeunes qui font le choix de se faire aider dans les travaux du quotidien en raison de leur charge de travail ou de leur charge familiale : nous nous efforçons de répondre à toutes les demandes et sommes à disposition pour remplir les dossiers en vue d'une prise en charge éventuelle en fonction de la situation, des ressources...

Notre association locale de St Bômer est gérée par 7 bénévoles : pour ceux et celles qui se sentent concernés par le sujet de l'aide à la personne, il est possible de se joindre à l'équipe en place (ne pas hésiter à contacter le président Roland Desdoits, ou la secrétaire Viviane Viollet, ou tout autre membre bénévole, ou le bureau ADMR tél 02 33 37 17 77)

Deux bénévoles sont chargés de l'installation et du suivi à domicile de la télé-assistance : ne pas hésiter à se renseigner.

Pour rappel : aujourd'hui, le coût de l'aide à la personne, ainsi que celui de la téléassistance ouvrent droit à un crédit d'impôt de 50% ce qui réduit la facture de moitié.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin. Contacter le bureau de l'association.

ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES

Tél. : 02 33 37 17 77 – Fax : 02 33 37 17 77 – www.admr61.fr – admr.stbomer@fede61-admr.org

JUMELAGE DE LONLAY L'ABBAYE - STOGURSEY

L'année 2026 sera une grande année pour notre jumelage, en effet nous fêterons le 40eme anniversaire de nos deux comités.

Pour cette grande occasion, nous avons prévu marquer cet événement par une belle cérémonie ; 40 ans de jumelage, c'est rare.

Nous avons pensé décorer le bourg pour l'arrivée de nos Amis Anglais.

- Le samedi, nous irons dans le pays d'auge, puis à Deauville.
- Le soir nous organisons un dîner spectacle à la salle polyvalente.

Chaque personne ayant participé au jumelage que ce soit adultes ou lors d'échanges des jeunes pourra participer à cette soirée, une belle occasion de se retrouver.

Si vous désirez participer à cet anniversaire, vous pouvez me contacter.
On vous espère nombreux

Catherine DENIS



ABI PETANQUE

L'année 2025 s'est bien passée pour notre club .
Nos effectifs sont presque identiques par rapport à 2024 .
pour l'année 2026 il va y avoir du changement car nous allons
avoir des départs et des joueurs qui décident d'arrêter
Les résultats dans les diverses compétitions sont stables .
Chez les seniors : une équipe engagée en coupe de France ,
elle perd au premier tour .
En CD C seniors : 2 équipes ,une finit cinquième l'autre dernière.
Chez les vétérans : 2 équipes engagées , une finit quatrième
l'autre finit quatrième , restent dans leur division respective .
Résultats des Championnats de l' Orne :
pour les seniors et les vétérans assez moyen en 2025 .
Chez les jeunes : junior, Colin Gwenaëlle perd en finale
cadets : Colin Novack finit quatrième .
En 2026 nous organisons plusieurs concours :
Un concours officiel seniors doublette le 30 Mai pour licenciés,
4 concours Bougis vétérans : les 24 Mars ,
15 Avril, 16 Juin, 22 Septembre uniquement pour licenciés ,
2 concours ouverts à tous les : 3 Juillet et 31 Juillet .
Le club remercie la municipalité , les Etablissements Lebaudy machines agricoles , la Biscuiterie de l'Abbaye pour les aides
qu'ils nous apportent durant l'année .
Pour les personnes désirant prendre une licence s'adresser à :
Monsieur Guérin Francis tél : 02 33 38 41 51 .
Le secrétaire

ÉTAT CIVIL DU 01/07 AU 31/12/2025

Naissances :

- LEVÉE Léon Paul Malo le 18 juillet 2025
- ANGER Telyo Bastien Tyago le 14 août 2025
- BARBIER Ezio John Marin le 07 septembre
- NÖEL Kilhiàn le 04 décembre 2025



Mariages, Pacs :

- GALLARDO CID Nelson et LEVÈQUE Pauline le 02 août 2025
- GESQUIN Grégory et PITOIS Elodie le 06 septembre 2025
- GUERIN Charly et LELIEVRE Léa le 26 septembre 2025
- DELIGAND Nicolas et CAZIN Manon le 11 octobre 2025
- BOUREL Céline et ANNET Céline le 15 décembre 2025
- LABE Benoit et LEROUX Juliana le 30 décembre 2025



Décès :

- FERMIN Thérèse Léa Solange veuve GAHÉRY le 31 juillet 2025
- HAVARD Janine Armandine Georgette, veuve GRIPON le 18 septembre 2025
- LIBINE Valérie Henriette, épouse ZDANEVITCH le 20 septembre 2025
- CHAPON Marie-France le 27 septembre 2025
- DUMOULIN Caroline Thérèse Mathilde le 05 octobre 2025
- VESLOT André Jules Joseph le 16 octobre 2025
- BIDARD Thérèse Alice Yvonne, veuve BOULENT le 23 octobre 2025
- LAUTOUR Claude Sylvain Roger le 11 novembre 2025
- HATTAIS Pierrette Marie Jeanne le 02 décembre 2025
- LEBOUGRE Gilbert Daniel le 18 décembre 2025
- GROENEVELT Harke Olbert le 24 décembre 2025
- BIDARD Denis Victor le 30 décembre 2025



iPOINT INFOS PRATIQUES

MAIRIE

3 PL. ST SAUVEUR

Horaires d'ouverture:

Lundi au vendredi :

- De 9H00 à 12H00
- Et de 13H30 à 17H00

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous.

Téléphone : 02.33.38.67.36

Mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr

Site : www.lonlaylabbaye.com

CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

**LONLAY L'ABBAYE - SAINT CLAIR
DE HALOUZE**

02.33.66.90.32



Valérie, Alexandra, Vincent, David et Amélie

MAISON MÉDICALE

4 BIS ROUTE DU STADE

Lundi, Mardi, Vendredi :

à 7H15 précises

Mercredi à **8H30 précises**

AGENCE POSTALE COMMUNALE

4 ROUTE DU STADE

Horaires d'ouverture:

Mardi au vendredi :

- De 9H00 à 12H00

Samedi:

- De 9H00 à 11H30

Téléphone : 02.33.37.64.12



ESPACE NUMÉRIQUE

3A PL. ST SAUVEUR

Atelier numérique:

Accompagnement de démarches administratives:

Sur rendez-vous auprès d'Alain DURAND

06.81.82.57.28

Espace en libre service:

Gratuitement sur demande au secrétariat de Mairie.

DÉCHETTERIE

ROUTE DE ROUELLÉ



Horaires d'ouverture :

Du 1er Avril au 30 Septembre :

Lundi et Mercredi : Vendredi :

- De 14H00 à 17H00 • De 14H00 à 18H00

Samedi :

- De 9H00 à 12H00 • De 14H00 à 18H00

Du 1er octobre au 31 Mars :

Lundi et Mercredi : Vendredi :

- De 14H00 à 17H00 • De 14H00 à 17H00

Samedi :

- De 9H00 à 12H00 • De 14H00 à 17H00

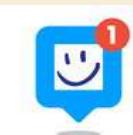
LA COMMUNE DE LONLAY PRÉSENTE SUR FACEBOOK ET PANNEAU POCKET



Facebook :

Suivez nous et découvrez nos actualités sur notre page Facebook :
www.facebook.com/lonlaylabbaye

Panneau Pocket :



Restez informé en temps réel sur les actualités de Lonlay avec les alertes infos sur l'application panneau Pocket.

COLLECTE DES DÉCHETS

LONLAY L'ABBAYE



ORDURES MÉNAGÈRES (sacs noirs)	
Collecte hebdomadaire	→ Tous les VENDREDIS matin
BOURG + CAMPAGNE	
DÉCHETS RECYCLABLES (sauf le verre) (SACS JAUNES)	→ Tous les VENDREDIS matin
BOURG UNIQUEMENT	

DECHETS RECYCLABLES SACS JAUNES	Dates de collecte 2026
	Vendredi 09 janvier
	Vendredi 23 janvier
	Vendredi 06 février
	Vendredi 20 février
	Vendredi 06 mars
	Vendredi 20 mars
	Vendredi 03 avril
	Vendredi 17 avril
	Vendredi 01 mai (collecte reportée)
	Vendredi 15 mai
	Vendredi 29 Mai
	Vendredi 12 juin
	Vendredi 26 juin
	Vendredi 10 juillet
	Vendredi 24 juillet
	Vendredi 07 août
	Vendredi 21 août
	Vendredi 04 septembre
	Vendredi 18 septembre
	Vendredi 02 octobre
	Vendredi 16 octobre
	Vendredi 30 octobre
	Vendredi 13 novembre
	Vendredi 27 novembre
	Vendredi 11 décembre
	Vendredi 25 décembre (collecte reportée)

Toujours déposer les sacs de déchets la veille des collectes, à partir de 19h00 !

Les collectes sont maintenues les jours fériés sauf :

Le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Nous contacter au 02 33 30 18 53 pour plus d'informations.

L'ACTUALITÉ SUR VOTRE COMMUNE

Bientôt des travaux sur le Tertre Bizet

Les landes du Tertre Bizet sont propriétés de l'association du landage du Tertre Bizet. Ce site de 77 hectares abrite une biodiversité exceptionnelle. La topographie des lieux et la présence de sources et de suintements créent des conditions humides très variables ce qui génère plusieurs types de landes : des landes sèches sur les hauteurs, landes humides sur les pentes jusqu'aux dépressions tourbeuses en

se rapprochant du ruisseau du Tertre. Composées en grande partie de bruyères, avec des espèces différentes selon le taux d'humidité, ces landes se colorent de rose et de pourpre à l'été. Les landes du Tertre Bizet sont considérées comme l'un des derniers et des plus vastes sites représentatifs de lande tourbeuse à bruyère ciliée de l'Ouest. Le site accueille également une des dernières populations

d'Azuré du genêt de Normandie. Ce petit papillon bleu vif dépend de la floraison des bruyères et des Ajoncs nains et entretient une relation étroite avec des fourmis, qui protègent les Chenilles en échange de miellat que ces dernières sécrètent.

Ce patrimoine naturel remarquable justifie l'intégration du site dans plusieurs périmètres de protection : l'Espace Naturel Sensible du Département de l'Orne « Landes du Tertre Bizet » et le site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour » animé par le Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO Normandie-Maine.

Depuis de nombreuses années, un partenariat entre le Département de l'Orne et l'association propriétaire du site permet de mettre en œuvre des travaux de restauration sur les milieux naturels. Plus de 20 ha de lande ont ainsi été restauré ces 10 dernières années. L'association de landage et le Département souhaitent s'engager dans la durée pour poursuivre ces actions de restauration et d'entretien. De nouveaux travaux de coupe d'arbustes, de broyage et de fauche de végétation vont donc être entrepris afin de réouvrir les landes qui se sont progressivement embroussaillées.

Un projet d'extension du site Natura 2000

En parallèle, le site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour » fait l'objet d'un projet d'extension de son périmètre. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la déclinaison régionale de la stratégie nationale aire protégée et inclut le secteur de la Tablère sur la commune de Lonlay l'Abbaye. La présence d'une tourbière, milieu rare à l'échelle de l'Europe, motive son intégration au sein du périmètre du site Natura 2000 et permettra de mobiliser des moyens financiers pour mener à bien des travaux de restauration.

Le site de la Fosse Arthour est également concerné avec une extension envisagée sur l'ensemble de la crête de grès afin de préserver les landes sèches.



Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO Normandie-Maine
1 route du Château - CS 80005 - 61 320 Carrouges Cedex
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 31 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Présents : C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR – V.BESNARD - N.BOUCHARD - A. DURAND - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS - C. PELLERIN – S. PICK – S. POTTIER

Pouvoir de V.FOURRÉ à A.DURAND – Ph. LETONDEUR à Ch DEROUET

Secrétaire de séance : Alain DURAND

ORDRE DU JOUR :

- 1) Marché public station service
- 2) Devis travaux (13 rue Chancerot)
- 3) Installation antenne relais Bouygues Télécom
- 4) Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 06 mai 2025 a été adopté à l'unanimité.

1. Marché public station service

Tous les 4 ans, le marché de la station-service arrive à échéance. Ce sera le cas au 1^{er} septembre 2025.

La commune doit donc renouveler ce marché et a fait appel à la société C2L à Nantes pour rédiger l'appel d'offres et toutes les pièces justificatives (DCE et CCTP) à déposer sur la plate-forme de dépôt Médialex.

L'appel d'offres a été déposé le 12 mai et les réponses des fournisseurs d'énergie étaient attendues jusqu'au 12 juin. 4 entreprises ont répondu sur la même de base : proposition de prix du lundi 02 juin pour le marché annuel :

ROSSI CARBURANT au Mans

SAS SYNERGIE / Ermeneux à Domfront

TOTAL ENERGIES PROXI NORD OUEST (CPO) à Nantes et Verneuil sur Avre

BOLLORE ENERGY à Mayenne

Après analyse des offres par la commission d'appel d'offres, avec des critères de prix, sécurité, environnement, etc, le Maire informe du classement des offres :

FOURNITURE DE CARBURANTS A DESTINATION DE LA STATION SERVICE COMMUNALE					Nombre attributaire 3
1 - Prix des Fournitures					
Sous-total valeur prix	Note pondérée maximum	ROSSI CARBURANT	SAS ERMENEUX	TOTAL ENERGIES	BOLLORE ENERGY
50,00	49,14	50,00	48,74	0,05	
2 - Valeur technique des prestations					
Modalités de livraison	5,00	1,00	5,00	4,00	5,00
Délais de livraison	5,00	5,00	5,00	4,00	5,00
Organisation de l'entreprise pour réaliser les prestations en respectant les mesures de sécurité	5,00	0,00	4,00	4,00	5,00
Sous-total valeur technique	15,00	6,00	14,00	12,00	15,00
3 - Valeur environnementale et sociale					
Logistique des transports	7,50	3,00	7,50	7,50	7,50
Politique sociale du candidat	2,50	2,50	2,00	2,50	2,50
Sous-total valeur environnementale et sociale	10,00	5,50	9,50	10,00	10,00
NOTE TOTALE	75,00	60,64	73,50	70,74	25,05
CLASSEMENT	3,00	1,00	2,00	4,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
accepte le classement proposé ainsi avec 3 entreprises retenues :

1	SAS SYNERGIE / Ermeneux
2	TOTAL ENERGIES
3	ROSSI CARBURANT

- Autorise M. le MAIRE ou ses adjoints à signer toutes les pièces de ce dossier

2. Devis travaux (13 rue Chancerot)

Suite au départ de M. et Mme HECQUARD, Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation énergétique sur la maison au 13 rue Chancerot car elle est classée en G et donc on ne peut plus la louer. Suite au DPE (Diagnostic Energétique), il convient donc de changer les menuiseries (10 fenêtres et 1 porte) et de remplacer le système de chauffage (actuellement au fioul) pour augmenter le classement et ainsi pouvoir relouer.

Les travaux seront réalisés en interne par Laurent VALIN, qui s'occupe actuellement de l'isolation. Les devis ont quand même été demandés AVEC pose et SANS pose pour voir les économies réalisées. Le maire rappelle ainsi l'intérêt d'embaucher pour faire les travaux nous-mêmes, sans attendre les réponses aux éventuelles subventions. Il reprend l'exemple de la Maison LEVEQUE qui traîne avec le refus de la DETR, dossier déposé janvier 2024 puis de nouveau déposé en janvier 2025 avec une réponse négative reçue 31 juillet 2025.

Une demande préalable (DP) de travaux a été envoyée pour avoir l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) qui préconiserait plutôt alu que PVC. Mais, il faudra attendre la réponse officielle des services de l'Urbanisme pour confirmer cela puisque le dossier a été présenté sans « co-visibilité » par rapport à l'abbaye.

2 devis pour les menuiseries ont donc été demandés :

En ALU : (**sans** volets roulants)

Société	Avec pose HT	Sans pose HT
AMP à la Lande Patry	14060€	11640€
Corvée à Gorron	18124,46	11958,80€

En PVC : (**sans** volets roulants)

Société	Avec pose HT	Sans pose HT
AMP	9926€	7506€
Corvée	13735,92€	7933,46€

2 devis pour le chauffage avec une pompe à chaleur ont été demandés :

Rudy GERAULT à Lonlay : 15873,25€ HT

BELLOIR à la Ferrière aux Etangs : 17041€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis le mieux disant de AMP ci-dessus :

fenêtres et portes pour 7506€ HT (en PVC, sans pose si cela est validé par l'Urbanisme)
pompe à chaleur pour Rudy GERAULT 15873,25€ HT

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

2. Implantation antenne relais Bouygues Télécom

Le Maire informe de ce dossier :

Dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, la société Bouygues Telecom doit procéder, pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques et notamment d'antennes-relais. Les opérateurs ont en effet une obligation de couverture du territoire. La société Bouygues Telecom contractualise la gestion et l'exploitation de sites points hauts avec une société externe, à savoir la société Phoenix France Infrastructures 3. Phoenix France Infrastructures 3 gère notamment l'exploitation de sites points hauts afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services. Les conditions d'implantation des antennes-relais sont réglementées. La société Phoenix France Infrastructures 3, après une visite de la commune en janvier 2025, envisage l'implantation d'une antenne-relais de 24m de haut, sur une parcelle communale située LA BEVINIERE 61 700 LONLAY L'ABBAYE, cadastrée AE n°131 pour une surface de 45 m². Le montant du loyer annuel est de 3 000 € Nets et ce pour une durée de 12 ans, reconductible tacitement.

Une déclaration préalable (DP) de travaux devra être déposée en mairie prochainement.

Le Maire présente ensuite : Quels sont les avantages pour la commune ?

□ Amélioration des services numériques

Couverture mobile renforcée (voix + data) pour BOUYGUES TELECOM et SFR.

Meilleure continuité de service sur les axes routiers ou zones isolées ou sur les sentiers de randonnées.

Réduction des zones grises encore présentes sur la commune.

Facilite l'accès à l'administration en ligne (services publics, téléconsultation...).

Anticipation des besoins futurs liés à la croissance du trafic mobile.

□ Bénéfices pour les administrés

Amélioration du confort de vie des habitants (appels fluides, navigation, streaming, applis...).

Aide au maintien à domicile grâce à la fiabilité des objets connectés (téléassistance, sécurité).

Lutte contre l'isolement numérique des personnes âgées ou peu mobiles.

Favorise l'attractivité pour les jeunes actifs et familles recherchant une bonne connectivité.

□ Impact économique local

Soutien direct aux professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs connectés, etc.

Développement du télétravail et des micro-entreprises locales.

Valorisation du territoire pour les entreprises ou services publics (gendarmerie, pompiers...).

Attractivité renforcée pour les touristes, notamment ceux en itinérance (GPS, applis...).

□ Respect de l'environnement et intégration

Projet encadré par des normes strictes (ANFR, ARCEP, loi Abeille).

Pylône éloigné du bourg et de petite taille (24m), une haie est prévue sur une partie du site pour mieux l'intégrer au sol. La haie existante sera conservée et un passage suffisant est prévu pour un entretien régulier de celle-ci.

Mutualisation avec SR et possibilité d'accueillir un autre opérateur pour limiter le nombre de sites.

Suivi technique et environnemental réalisé régulièrement.

□ Avantage financier pour la commune

Loyer annuel versé à la collectivité via une convention d'occupation du domaine public.

Aucun coût pour la commune (études, travaux, raccordement pris en charge).

Revenus stables à long terme pouvant alimenter le budget communal.

Possibilité d'investir ces revenus dans des projets locaux (mobilier urbain, numérique, etc.).

□ Sécurité et continuité des services

Meilleure efficacité des services d'urgence (police, pompiers, SAMU) grâce à la fiabilité du réseau.

Maintien de la couverture réseau lors d'intempéries, coupures électriques ou situations de crise.

Aide à la géolocalisation en cas d'appel d'urgence.

Christophe PELLERIN intervient sur le côté néfaste des ondes produites par ces antennes et qui perturbent notamment les abeilles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité, -1 contre (Ch. PELLERIN) :

- adopte la proposition de retenir la parcelle AE n°131.
- accepte le bail avec un loyer de 3000€/net/an
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces du dossier.

3. Questions diverses

Tour de France

Le Maire lit la lettre de félicitations reçue par les organisateurs au niveau national et il revient sur cette belle journée qui a donné satisfaction aux commerçants, mais aussi quelques sources de stress suite à l'arrêté préfectoral de 7 pages reçu 2 jours avant le Tour, concernant notamment les débits de boissons.

PNR Normandie Maine

Le Maire lit la lettre du Parc nous informant de la subvention de 28708€ soit +9 % et insiste sur la phrase à la fin : « comment la subvention est utilisée par la commune » ?

Villages d'avenir

Toujours en attente des résultats suite aux diverses réunions de l'ANCT

Etude photovoltaïque / agrivoltaïsme

Le Maire informa qu'il a rencontré société VELECO pour une étude photovoltaïque agricole. Un article récent de Ouest France informe que le coût pour l'état est 4,3Md€. La société informe que les recettes sont

- 3000€/ha/an pour agriculteurs pour 20ha minimum.
- 8000€/ commune et 20000€/CDC.

N° délib°	Objet de la délibération	Résultat
2025-0031	Marché public station service	Adoptée
2025-0032	Devis travaux menuiserie	Adoptée
2025-0033	Installation antenne Bouygues	Adoptée (-1absent°)

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h25.

La secrétaire de séance

Le Maire

Alain DURAND

Christian DEROUET

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix huit novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le douze novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Présents : C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR – V. BESNARD - N. BOUCHARD - A. DURAND - V. FOURRÉ - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS – P. LESELLIER - Ph. LETONDEUR - C. PELLERIN – S. POTTIER

Pouvoir de S. PICK à A. DURAND

Secrétaire de séance : V. FOURRÉ

ORDRE DU JOUR :

1. Répercussions financières pour la commune suite à la fusion de la CDC Domfront Tinchebray Intercom
2. Subvention Maison Lévêque (7 place St Sauveur) / actualisation
3. Appel d'offres Assistance Maîtrise d'Ouvrage : Maison Pope (3 & 4 place Jules Levée) + subventions
4. Gite : tarif / accès cuisine
5. Achats : remplacement vitrine réfrigérée boulangerie
6. Ouverture portail place Ste Thérèse / accès 18 rue du Centre
7. Décision Modificative DM (travaux en régie : maisons, station)
8. Mutuelle santé
9. Adhésion et retrait SMICO
10. Adressage
11. CDC Domfront Tinchebray Intercom Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - assainissement collectif - exercice 2024

Le maire informe que le point 10/ adressage est retiré de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 07 août 2025 a été adopté à l'unanimité.

1. Répercussions financières pour la commune suite à la fusion de la CDC Domfront Tinchebray Intercom

Nous avons fait appel au cabinet Partenaires Finances Locales. Le représentant, M. Fabian MEYNAND, affiche officiellement plus de 250 missions dans des collectivités. Il a assuré le contrôle et l'analyse financière des budgets des collectivités.

Lors de la fusion de Domfront-Tinchebray, nous avions garanti la neutralité fiscale. Nous avons donc baissé nos taux d'imposition, par exemple :

- Taxe d'habitation (TH) : de 15,31 % à 9,99 %
- Taxe foncière (TF) sur le bâti : de 30,80 % à 45,52 %

La baisse de fiscalité représente un montant de **99.886 €**. Mais cette somme est figée. Quelle sera la répercussion financière pour la commune de Lonlay ? Les éléments montrent qu'il en découle un impact: **17.500€/an**.

Calcul de perte fiscale : **86.700€** depuis 2017, soit **20.200€/an** en valeur 2024.

Conclusion du cabinet : Le transfert fiscal des communes vers la CDC de la communauté de communes. Les croissances financières ne bénéficient plus aux communes.

D'ailleurs, cela a été confirmé par le rapport de la Chambre des Comptes, délibéré le 24 février 2021.

La communauté de communes doit engager une réflexion importante sur sa trésorerie (8,8 millions d'euros) en 2022, concernant les projets à venir et la charge fiscale pesant sur ses administrés.

Suite à cette affirmation, la commune de Lonlay demande une révision au sein de la communauté pour compenser les manques de recettes afin de ne pas pénaliser les communes ou bien reconsidérer sa charge fiscale qui pèse sur ses administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Le Maire à demander une réflexion sur ce sujet à la CDC : **comment compenser le manque de recettes**. Un courrier sera envoyé en ce sens.

2. Subvention Maison Lévêque (7 place St Sauveur) / actualisation

Le Maire rappelle que les travaux sont engagés depuis mars 2025 et l'historique des demandes de subventions :

-1^{er} dépôt DETR en janvier 2024. Dossier ajourné en juin 2024

-Dépôt dossier Plan Friches / fonds verts en juin 2024. Dossier en attente d'instruction

NB : en 2024, la priorité de la Préfecture de l'Orne n'était plus à l'habitat alors qu'il fallait tendre au niveau national vers la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et la restauration des centres bourgs.

De plus, la Préfecture de l'Orne n'était plus en accord avec notre stratégie, suite au dossier d'aménagement des 3 maisons place Jules Levée et au changement de destination opérée (maison en cabinet dentaire) et au montant du loyer.

-2^e dépôt DETR en janvier 2025. Dossier ajourné en juin 2025

Suite au changement de Préfet en 2025, les Services de la Préfecture sont revenus vers nous en septembre et nous autorisent à redéposer nos dossiers fonds verts pour la 2^e fois et la DETR pour la 3^e fois en décembre 2025.

Le Maire informe donc que suite aux Conseils Municipaux du 19/12/2023 et du 05/03/2025, nous avions délibéré pour les travaux pour un projet de logement dans cette maison. Il convient de préciser quelques points financiers dans la délibération suite à l'appel d'offres de février 2025 pour les travaux d'aménagement. En effet, les dépenses globales concernant ce projet de réhabilitation du centre bourg se détaillent ainsi :

DETAL DES DEPENSES	COUT HT
- AMENAGEMENT	156 958 €
- ACHAT MAISON + frais notaire	36 459 €
- MISSION HONORAIRE maître d'oeuvre	12 400 €
- FRAIS ANNEXES (DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB – MISSION CSPS, etc...)	5 486 €
TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :	211 303 €

Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- ETAT (DETR) :	95 086 € (45 %)
- ETAT / fonds verts	54 277 € (25,68 %)
- commune (autofinancement) :	61 940 €(29,32 %)
TOTAL	211 303 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL, Plan Friches, Fonds vert), au Département (service social), au Conseil Régional dans le cadre du Renforcement de l'Offre Locative (R.O.L), dans les centres-bourgs, l'Europe (LEADER via PETR), ... etc.

3. Appel d'offres Assistance Maîtrise d'Ouvrage : Maison Pope (3 & 4 place Jules Levée) + subvention

Suite aux réunions « villages d'avenir » animées par le cabinet d'études « Rouge Vif », il a été décidé de privilégier l'habitat. Lors de la réunion du 06 septembre 2025, des fiches actions ont été rédigées sur l'habitat avec un pré-projet présenté pour des travaux de plusieurs logements dans cette maison.

Suite à la rencontre avec les services de la Sous-Préfecture en septembre et vus les montants des travaux (estimés à 900.000€), il convient de faire appel un maître d'œuvre architecte si le montant de cette prestation est supérieur à 40000€.

Ainsi, une consultation auprès d'architectes a été lancée pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux suivants : travaux de réhabilitation de la Maison POPE / GUILLOT / REDON.

La commune a aussi fait appel à un cabinet spécialisé en appel d'offres (Charlotte BISOGNANI) pour un montant de 2200€ et choisir au mieux un maître d'œuvre ayant une expérience dans ce type d'aménagement, de réhabilitation. Elle a rédigé tous les éléments de l'appel d'offres déposé sur Médialex et ainsi pour respecter la procédure.

8 cabinets d'architectures ont répondu entre 67500€ et 104461€.

Après consultation de la commission des marchés réunie ce jour pour l'étude des propositions suivant les critères définis (prix, expérience), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'architecte ayant obtenu la meilleure note, à savoir :

SICA NORMANDIE « Architecture. Habitat d'ALENCON pour la mission ci-dessus définie. Le montant est de 67.500€ HT. Sans 9000€ d'OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) qui gère le planning opérationnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces du dossier à intervenir.

De plus, le Maire informe que le cabinet retenu ci-dessus devra maintenant proposer un projet de travaux. Suite à la rencontre avec les services de la Sous-Préfecture en septembre et lors de la réunion « village d'avenir » du 06 septembre 2025, le pré-projet présenté pour les travaux de plusieurs logements est estimé à 900.000€.

Les dépenses concernant ce projet de réhabilitation du centre bourg au 3 & 4 place Jules Levée (aménagement de logement et démolition de dépendances) se détaillent ainsi :

DETAIL DES DEPENSES	COUT HT
- AMENAGEMENT & DEMOLITION	985 000 €
- ACHAT MAISON + frais notaire	130 000 €
- MISSION HONORIAIRES maître d'œuvre	67 500€
- FRAIS ANNEXES (DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB – MISSION CSPS, etc...)	17 500 €
TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :	1 200 000 €

Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- ETAT (DETR) :	540 000 € (45 %)
- ETAT / fonds verts	410 000 € (34,16%)
- REGION (PETR)	10 000 € (0,83%)
- commune (autofinancement) :	<u>240 000 € (20 %)</u>
TOTAL	1 200 000 € HT

Ce tableau sera modifié en fonction de l'estimatif du cabinet retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL, Plan Fiches, Fonds vert), au Département (service social, culture, tourisme), au Conseil Régional dans le cadre du Renforcement de l'Offre Locative (R.O.L) dans les centres-bourgs, l'Europe (LEADER via PETR), Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, Fondation du Patrimoine ... etc.

Le Maire propose une visite de la Maison Pope pour ceux qui le souhaitent en venant en mairie aux heures d'ouverture pour prendre les clés.

4. Tarifs gite

Suite à des remarques des Gites de France sur nos tarifs et certains randonneurs ou touristes quant à l'accès à la cuisine pour 1 seule nuit, le Maire propose les nouveaux tarifs :

nuit en dortoir (11 pers max) : passage de 20€ à **25€/pers**
nuit en chambre (pour 2 pers) : passage de 40€ à **50€/chambre**
Les autres tarifs demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs ci-dessus pour le gîte à partir du 03 janvier 2026 (sauf pour les contrats déjà signés sur 2025 pour 2026).

5. Achat : remplacement vitrine boulangerie

Suite à l'arrivée des nouveaux boulanger, Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer la vitrine réfrigérée car elle est devenue obsolète (40 ans).

2 devis ont été demandés :

- **ADP à Mondeville : 13012.41€ TTC**
- MA Matériels à St Germain du Crioult : 17244€ TTC ou 14724€ d'occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis le mieux disant de ADP ci-dessus
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

6. Ouverture portail place Ste Thérèse / accès 18 rue du Centre

Le Maire présente le projet d'aménagement de la Maison du notaire DENIAUX rachetée par Ms Philippe MAHÉ & Patrick ARDAGH WALTER.

Description du projet :

Compte tenu de la dangerosité que représente la sortie d'un véhicule sur la Rue du Centre (au niveau du numéro 18), il est envisagé de créer un accès secondaire plus aisément, sur l'arrière de la parcelle concernée (AB 46 et 47), par la création d'un passage carrossable dans une haie en limite de propriété donnant accès à la Place Ste Thérèse.

Mise en œuvre du projet :

L'accès aura une largeur de 3.16m et, côté Place Ste Thérèse et sur la pelouse existante, sera réalisé par la pose de deux rangées parallèles de dalles alvéolées engazonnées, mises en œuvre dans les règles de l'Art.

Cet accès se raccordera au parking bitumé sans creux ni saillie et présentera une pente identique à celle existante.

Pour la mise en œuvre de cet accès, il est envisagé une coupe sévère des lauriers palme, plantés sur la parcelle, sur toute la longueur de la limite de propriété, dont la pousse sera désormais contenue.

Une percée du muret existant sera exécutée par un artisan qualifié et deux piliers maçonnés permettront d'y fixer le portail en fonte, actuellement installé à l'entrée de la propriété coté Rue du Centre.

Financement du projet :

Les bénéficiaires s'engagent à financer l'intégralité de ce projet, y compris les frais annexes qui pourraient être générés sur le domaine public.

Conséquences sur le domaine public :

Pour l'exécution de cet accès, il sera nécessaire de retirer quelques charmes, qui font actuellement partie d'une haie sur le parking.

Il serait également souhaitable d'envisager un marquage discret au sol, informant le public de ne pas stationner devant le portail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou ses Adjoints à valider les travaux d'entrée et d'aménagement de portail sur les parcelles AB 46 et 47.

7. DM : décisions modificatives : travaux en régie des maisons + station

- a) Il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la commune : en dépenses d'investissement au chapitre 040 compte 21321/21328 et en recettes de fonctionnement, au chapitre 042 compte 722 afin de valoriser le temps de travail de l'agent et les factures d'achats des fournitures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

dépenses d'investissement au chapitre 040 compte 21321/21328 : 80000€

recettes de fonctionnement, au chapitre 042 compte 722 : 80000€

- b) Il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Station-Service pour payer les dernières factures de l'année liées aux ventes de carburants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement : Chapitre 011 : compte 607 : 100000 €

Recettes de Fonctionnement : Compte 707 : 100000 €

8. Mutuelle santé

Le Maire explique qu'une délibération avait été prise en 2012 pour la participation de la commune à hauteur de 15€/salariés puis en 2021 pour 20€/ salariés (titulaires).

La participation de la commune est désormais obligatoire pour tous les salariés, y compris les contractuels à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le maire propose donc un avenant à la convention signée avec MUTAME, incluant tous les salariés, et ceci sous réserve de la commission du CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion de l'Orne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation à 20€.

9. Adhésion et retrait SMICO

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de LONLAY L'ABBAYE est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités.

Monsieur Thierry AUBIN, Président du SMICO a fait savoir aux membres du comité syndical que les collectivités citées ci-après ont demandé leur retrait au SMICO ;

Communes : Appenai-sous-Bellême, Bazoches-sur-Hoëne, Bellou-le-Trichard, Boucé, Buré, Champeaux-sur-Sarthe, Chaumont, Ciral, Coulmer, Écouché les Vallées, Écouves, Esquay-Notre-Dame, Feings, Gouffern en Auge, La Ferté en Ouche, La Ferté Macé, La Fresnaisie Fayel, La Genevraie, Le Pin-au-Haras, Les Monts d'Aunay, Livarot Pays d'Auge, Marchemaisons, Méhoudin, Les Monts d'Andaine, Mortrée, Moult Chicheboville, Orgères, Résenlieu, Ri, Rônai, Rosel, Sai, Saint-Evroult-de-Montfort, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Souleuvre en Bocage, Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, Le Sap-André, Semallé, Sévigny, Thue et Mue, Tinchebray-Bocage, Tourouvre au Perche, Tracy-Bocage, Trun, Ussy, Villiers-sous-Mortagne

SIAEP Gacé, SIVOS Les Monts d'Andaine et de la Coulonche, SIAEP Bazoches-sur-Hoëne, CC Terres d'Argentan.

Les collectivités citées ci-après ont demandé leur adhésion au SMICO : St Laurent de Tenclement, Trépel, St Hilaire le Châtel, Coulimer, SIVOM Bazoches sur Hoene, Sassy, Sivos du Laizon, Parfondeval.

Le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable :

- **au retrait et à l'adhésion des Collectivités** ci-dessus
- charge le Maire de communiquer la présente délibération tant au président du SMICO qu'au Préfet de l'Orne.
- charge le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

10. Adressage : point annulé

11. CDC Domfront Tinchebray Intercom Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - assainissement collectif - exercice 2024

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport établi par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco pour le secteur du Domfrontais doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2024 présenté par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco.

12. Questions diverses

Le maire informe que :

- la Maison de la Logerie est sur le point d'être vendue.
- la Maison Hecquard est en cours de travaux.

2 invitations reçues : 29 novembre : expo à la médiathèque et 06 décembre : Ste Barbe Pompiers

- Vœux de la Municipalité : samedi 17 janvier à 15h à la salle polyvalente.

Lors de la réunion du 06 septembre 2025, des fiches actions ont été rédigées avec un projet de circulation dans le bourg.

Isabelle LANGLOIS demande pour la boulangerie : à quand la fabrication du pain sur place ? le Maire répond que plusieurs boulangeries (Ceaucé, St Fraimbault, Passais, St Mars d'Egrenne) sont fermées ou en difficulté et qu'il s'agit plutôt de les soutenir.

Véronique BESNARD informe que la pharmacie reste bien ouverte et que Mme BINET ne part pas à Flers, contrairement aux rumeurs.

Véronique BESNARD, référent Parc Naturel Normandie Maine, informe que les sites Natura 2000 du territoire sont : le Tertre Bizet et la Fosse Arthour.

N° délib°	Objet de la délibération	Résultat
2025-0034	Répercussions financières suite fusion CDC	Adoptée
2025-0035	Subvention Maison Lévéque / actualisation	Adoptée
2025-0036	Appel d'offres Assistance Maîtrise d'Ouvrage : Maison Pope	Adoptée
2025-0037	Subventions Maison Pope	Adoptée
2025-0038	Gite : tarifs 2026	Adoptée
2025-0039	Achat : remplacement vitrine réfrigérée boulangerie	Adoptée
2025-0040	Ouverture portail place Ste Thérèse / accès 18 rue du Centre	Adoptée
2025-0041	Décision Modificative DM : travaux en régie : maisons	Adoptée
2025-0042	Décision Modificative DM : station	Adoptée
2025-0043	Mutuelle santé / avenant	Adoptée
2025-0044	Adhésion et retrait SMICO	Adoptée
2025-0045	CDC Domfront Tinchebray Intercom : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement collectif - 2024	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance

Vanessa FOURRÉ

Le Maire

Christian DEROUET

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le douze décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Présents : C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR – V. BESNARD - N. BOUCHARD - A. DURAND - V. FOURRÉ - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS - Ph. LETONDEUR - C. PELLERIN – S. PICK - S. POTIER

Absente : Pascale LESELLIER

Secrétaire de séance : Stéphanie PICK

ORDRE DU JOUR :

1. Estimation SICA : travaux maison 3& 4 place Jules Levée et subventions
2. Devis : peinture maison 13 lot du Val
3. Budget station : versement à la commune
4. Adressage (le Moulin Neuf et Le Tertre Villiers)
5. CDC Domfront Tinchebray Intercom Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RP-QS) - déchets - exercice 2024
6. Aliénation chemin de l'Ingulière
7. Questions diverses

.....
Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

1. Estimation SICA : travaux maison 3& 4 place Jules Levée et subventions

Suite au dernier CM, le Conseil Municipal, a décidé de retenir l'architecte SICA NORMANDIE « Architecture. Habitat d'ALENCON pour la mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) qui propose un projet de travaux de plusieurs logements.

Les dépenses concernant ce projet de réhabilitation du centre bourg au 3 & 4 place Jules Levée (aménagement de logement et démolition de dépendances) se détaillent ainsi :

Aménagement de 8 logements suivant agencement en RDC, étage et en combles L'ensemble avec 486.79m² env. décomposée de la manière suivante :

Caves 85.28 m² + Communs 26.96 m²

Logement 1 : 44.10 m² / Logement 2 : 35.69 m² / Logement 3 : 38.93 m² / Logement 4 : 44.11 m² / Logement 5 : 53.03 m² / Logement 6 : 40.08 m² / Logement 7 : 63.98 m² / Logement 8 : 54.63 m²

Démolitions intérieures + Couverture neuve + Prestations en conformité à la réglementation thermique en vigueur

AMENAGEMENT EXTERIEUR 110 000 €

DESAMIANAGE-DEPLOMBAGE 75 000 €

DEMOLITIONS 79 660 €

MAÇONNERIE 191 950 €

RAVALEMENT 74 160 €

CHARPENTE-BARDAGE-COUVERTURE 120 500 €

MENUISERIES EXTERIEURES 91 740 €

MENUISERIES - PLAFONDS - CLOISONS - ISOLATION 200 300 €

ELECTRICITE - VMC 96 300 €

PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE 99 100 €

CARRELAGE - FAÏENCE 14 000 €

REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS 78 500 €

REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS 78 500 €
 = TOTAL : 1 231 210 € HT

+ Frais annexes (dépenses liées au projet mais indépendante de la maîtrise d'œuvre)
 Rapport amiante et plomb dans le bâtiment existant : 3 500 €
 Etude thermique : 2 500 €
 Coordinateur de sécurité SPS : 3 000 €
 Bureau de contrôle : 5 000 €
 Frais d'appel d'offres + Assurances : 10 000 €
 Frais pour modifications branchements + Aléas techniques : 4 500 €
 = TOTAL : 28 500 € HT

DETAIL DES DEPENSES	COUT HT
- AMENAGEMENT & DEMOLITION	1 231 210 €
- ACHAT MAISON + frais notaire	130 000 €
- MISSION HONORAIRES maître d'œuvre	67 500€
- FRAIS ANNEXES (DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB – MISSION CSPS, etc...)	28 500 €
TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :	1 457 210 €

Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- ETAT (DETR)	655 744 € (45 %)
- ETAT (fonds verts)	500 114 € (34,32%)
- REGION (PETR)	10 000 € (0,68%)
- commune (autofinancement)	291 442 € (20 %)
TOTAL	1 457 210 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL, Plan Friches, Fonds vert), au Département (service social, culture, tourisme), au Conseil Régional dans le cadre du Renforcement de l'Offre Locative (R.O.L) dans les centres-bourgs, l'Europe (LEADER via PETR), Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, Fondation du Patrimoine ... etc.

Dans la description du dossier, il faut bien insister sur le côté « friches » de la maison. Christophe PELLERIN demande le nombre de personnes logées et la répartition (T1, T2, T3). Le Maire répond que pour le moment ces données sont inconnues, il y a seulement les m². Ce nombre sera revu en fonction des possibilités techniques. Les prévisions de recettes de loyers sont d'env.25000€/an.

2. Devis : peinture maison 13 lot du Val

Suite à la délibération du 06 mai 2025 pour l'achat de la maison au 13 lotissement du Val, il convient de faire quelques travaux avant de la louer.

2 devis ont été demandés :

- Rimbault à la Ferté Macé : 12903.50€ HT
- Dubourg Déco à Flers : 10467.80€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis le mieux disant de Dubourg Déco ci-dessus : 10467.80€ HT soit 11514.58€ TTC
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier. Travaux démarre début janvier. Une locataire arrive dans 2 mois.

3. Budget station : versement à la commune

Le Trésor Public nous informe de la possibilité d'établir une délibération actant le principe d'un versement ponctuel d'un montant d'excédent provenant du budget station service afin d'augmenter la capacité d'investissement de la commune, compte tenu des nouvelles charges supportées, telles que les futurs travaux de la Maison POPE.

Le montant sera imputé au compte 7586 sur la commune et au compte 672 sur le Budget Annexe de la station, ceci sur le Budget Prévisionnel 2026 car nous sommes en fin d'exercice 2025 et sans connaissance du résultat final du Budget Annexe et des dernières opérations.

Le Maire proposera un montant de 50000€ sachant que l'excédent cumulé reporté (au compte 002) est de 112000€. Il y aura aussi sur le budget 2025 le transfert de charges de personnel de la station à la commune (env.15000€ prévus).

4. Adressage (le Moulin Neuf et Le Tertre Villiers)

Suite à la délibération sur l'adressage en mai 2022 (cf délibération N°00030) et en mars 2023 (cf délibération N°00034), le maire informe que les adresses ont été publiées sur la base d'adresse nationale (BAN) en juillet 2024. Depuis 1 an, certaines personnes sont venues en mairie chercher un certificat d'adressage et la mairie a envoyé en novembre ce certificat aux autres personnes.

Le Maire rappelle que cette démarche facilite le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS. Il convient ensuite d'informer les organismes publics et privés (Service des impôts, CPAM, Caisse de retraite, EDF, assurance, abonnement journal, certificat d'immatriculation de véhicule... etc).

Cette démarche a permis de voir 2 corrections à apporter ce jour : oubli préfixe LE au Moulin Neuf, route de Beauchêne pour 4 adresses et erreur sur le lieu-dit La Villière au lieu du Tertre Villiers, route de Chanu.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2; et l'article L2213-28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la correction des noms des lieux-dits.

Cf tableau annexé de l'ensemble des corrections des noms de lieux-dits sur la commune avec les parcelles concernées comportant le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP, le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la commune, la référence cadastrale de la parcelle.

N°	Type Voie	Préfixe voie	Nom Voie	Nom du lieu-dit auquel la DDFIP rattache l'adresse	Nom du lieu-dit auquel la commune souhaite que l'adresse soit rattachée	Réf cadast
954	Route	de	Chanu	LE TERTRE VILLIERS	La Villière	232000AN0040
451	Route	de	Beauchêne	MOULIN NEUF	Le Moulin Neuf	232000AE0108
695	Route	de	Beauchêne	MOULIN NEUF	Le Moulin Neuf	232000AE0295
697	Route	de	Beauchêne	MOULIN NEUF	Le Moulin Neuf	232000AE0298
699	Route	de	Beauchêne	MOULIN NEUF	Le Moulin Neuf	232000AE0295

5. CDC Domfront Tinchebray Intercom Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - déchets - exercice 2024

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets.

Ce rapport établi par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco pour le secteur du Domfrontais doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets 2024 présenté par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco.

6. Aliénation chemin de l'Ingulière

Le Maire expose : considérant que le chemin au lieu-dit « l'Ingulière » situé à LONLAY L'ABBAYE (entre les parcelles BK 153, 165, 167 et 157) n'est plus affecté à l'usage du public et contribue au développement économique d'une future exploitation agricole tenue par un jeune couple.

Sur conseils des notaires, au vue de l'interdiction de vendre à l'euro symbolique, le maire propose donc à 0,20€ le m².

Considérant que l'aliénation de ce chemin, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien.

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L161-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver le projet de déclassement de ce chemin
- De procéder à l'enquête publique par M. Serge LAMY, enquête préalable à l'aliénation du chemin de l'Ingulière, en application de l'article L 161-10-1du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ; enquête à la charge de la commune
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- De vendre le terrain à 0.20€ symbolique à EARL Bocage Elevage L'Ingulière à Lonlay l'Abbaye qui se chargera du bornage à ses frais et des frais d'acte du notaire

Les dates de permanence du commissaire enquêteur sont les vendredis 09 et 23 janvier en mairie.

7. Questions diverses : aucune

N° délib°	Objet de la délibération	Résultat
2025-0046	Travaux Maison Pope et subventions	Adoptée
2025-0047	Devis travaux peinture 13 lotissement du Val	Adoptée
2025-0048	Versement budget station à la commune	Adoptée
2025-0049	Adressage : Le Moulin Neuf et La Villière	Adoptée
2025-0050	CDC Domfront Tinchebray Intercom : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) déchets - 2024	Adoptée
2025-0051	Aliénation chemin de l'Ingulière	Adoptée

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h10.

La secrétaire de séance
Stéphanie PICK

Le Maire
Christian DEROUET

**L'ÉQUIPE
MUNICIPALE
VOUS ADRESSE
SES MEILLEURS VOEUX 2026**



Les décos de fin d'année